



Oxyria



ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
URBANISME & BUREAU D'ETUDES
MAITRISE D'ŒUVRE
ORDONNANCEMENT PILOTAGE & COORDINATION DE CHANTIER
COORDONNATEUR S.P.S.



Auberge de Saint Bonnet le Froid
Lieu-dit "Saint Bonnet le Froid"

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Etat initial de l'environnement et synthèse des principales incidences sur l'environnement

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du SCOT Ouest Lyonnais et du PLU
de Courzieu et de Chevinay



SARLOXYRIA

SIEGE SOCIAL : Le plat coupy 42470 FOURNEAUX

Tél : 04-77-62-48-57 / oxyria.fourneaux@oxyria.fr

Siret 493 623 482 00012 - RCS ROANNE – APE 7112B – N° TVA intra FR73493623482



Référence	Rédaction	Vérification	Date	Indice	Motif de la modification
F1658	CD - CS	SB	05/2017	1	Réalisation du document
			06/2017	2	Correction
			09/2017	3	Compléments sur demande de la DREAL

SOMMAIRE

1.	Présentation générale du projet	5
1.1.	Localisation et périmètre du projet.....	5
1.2.	Contexte et raison de la déclaration de projet.....	6
1.3.	Présentation du projet	7
2.	Etat initial de l'environnement	9
2.1.	Milieu physique	9
2.1.1.	Climat.....	9
2.1.2.	Topographie et relief	10
2.1.3.	Géologie.....	11
2.2.	Paysage, architecture et patrimoine	12
2.2.1.	Histoire, monument historique	12
2.2.2.	Analyse paysagère	12
2.2.3.	Attractivité et usages.....	23
2.3.	Milieux naturels	24
2.3.1.	Le contexte réglementaire : ZNIEFF et ENS.....	24
2.3.2.	Description des parcelles impactées	28
2.3.3.	Zones humides.....	29
2.3.4.	Corridors écologiques.....	31
2.4.	Milieu socio-économique	33
2.4.1.	Documents d'urbanismes	33
2.4.2.	Contexte	35
2.4.3.	Statut foncier	38
2.5.	Milieux aquatiques et ressource en eau	38
2.5.1.	Contexte réglementaire.....	38
2.5.2.	Eaux superficielles	39
2.5.3.	Hydrogéologie	41
2.6.	Réseaux.....	43
2.6.1.	Réseaux humides.....	43
2.6.2.	Alimentation en Eau Potable	45
2.6.3.	Défense incendie	45

2.6.4.	Réseaux Secs.....	46
2.6.5.	Voirie et accès.....	46
2.7.	Collecte et traitement des déchets	49
2.8.	Etat initial des nuisances et risques.....	49
2.8.1.	Risques naturels et technologiques.....	49
2.8.2.	Nuisances.....	50
2.9.	Synthèse des enjeux	51
3.	Incidences sur l'environnement	54
3.1.	Incidences potentielles sur l'environnement	54
3.1.1.	Rappel des caractéristiques du projet.....	54
3.1.2.	Incidences potentielles sur les déplacements.....	55
3.1.3.	Incidences potentielles sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	55
3.1.4.	Incidences en terme socio-économique.....	56
3.1.5.	Incidences sur les activités du site.....	58
3.1.6.	Incidences potentielles sur l'aspect sanitaire.....	59
3.1.7.	Incidences potentielles sur le climat et l'énergie	59
3.1.8.	Incidences potentielles sur les milieux naturels.....	59
3.2.	Incidences sur les sites Natura 2000	60
4.	Conclusion	61
5.	Bibliographie et sources	62

Liste des cartes et tableaux

1.	Plan de situation (source : Géoportail).....	5
2.	Vue aérienne avec présentation du fonctionnement du site (Source : Google Map / BE OXYRIA)	7
3.	Cartes climat (Source : Agreste et Cybergéo).....	9
4.	Extrait de carte IGN 1/25000 ^{ème}	10
5.	Carte de visualisation du relief (Source : Géoportail).....	10
6.	Extrait carte géologique (Source : Géoportail)	11
7.	Carte des unités paysagères régionales (Source : carto.georhonealpes).....	12
8.	Carte des unités paysagères locales (Source : be OXYRIA).....	14
9.	Le site à l'échelle régionale (source : géoportail BE OXYRIA).....	18
10.	Les vues rapprochées (source : géoportail – BE OXYRIA).....	19
11.	Secteurs et perceptions des sites concernés par les aménagements (source : BE OXYRIA).....	21
12.	Carte des ZNIEFF de Type 2 (source : carto.georhonealpes).....	24
13.	Carte des ZNIEFF de type 1 (source : carto.georhonealpes)	25
14.	Carte des Espaces Naturels Sensibles des Monts du Lyonnais et du Pays Mornantais (source : CCVL) 26	
15.	Carte de localisation des zones humides (Source : DREAL).....	30
16.	Extrait Carte cadastrale (Source : Géoportail).....	38
17.	Fiche état des eaux : Brevenne à Saint Bel (code station : 06055000) (Source : eau RMC).....	40
18.	Fiche état des eaux : Yzeron à Craponne 1 (code station : 06213640) (Source : eau RMC)	41
19.	Carte Hydrographie à proximité du site (Source Eau France et BRGM).....	42
20.	Localisation de l'ANC	43
21.	Extrait du chapitre 6 du PPRi (source : Règlement du PPRi Brévenne – Turdine).....	44
22.	Borne incendie et coffret ENEDIS à proximité de l'Auberge	45
23.	Réseau routier Courzieu (Source : PLU).....	47
24.	Localisation des espaces de stationnement existants.....	48
25.	Carte Synthèse de la qualité de l'air année 2014 (Source : Air-Rhône-Alpes)	50
26.	Repérage des aménagements extérieurs envisagés	54
27.	Carte registre parcellaire graphique agricole de 2014 et carte forestière V2.....	56

1.2. Contexte et raison de la déclaration de projet

Les documents d'urbanisme de références intéressants le projet ne mentionnent rien par rapport au site de Saint Bonnet le Froid. En effet, le SOL approuvé le 2 février 2011, ne prévoit pas de création en terme touristique sur le secteur du projet. De même le PLU de Chevinay, approuvé en 2011, le PLU de Courzieu, première révision approuvée en février 2014, n'indiquent rien par rapport à une augmentation ou modification d'activité touristique sur le site.

L'auberge de Saint Bonnet le Froid (communes de Chevinay et Courzieu) située en zone de montagne, projette de faire évoluer ses capacités d'accueil par la création d'hébergements, de salles de réception et de restauration sur une surface de plancher supérieure à 300 m².

Compte-tenu de sa superficie (supérieure à 300 m²), la création d'une unité touristique nouvelle (UTN) prévue aux articles L.122-16 et R.122-7 du Code de l'Urbanisme est nécessaire.

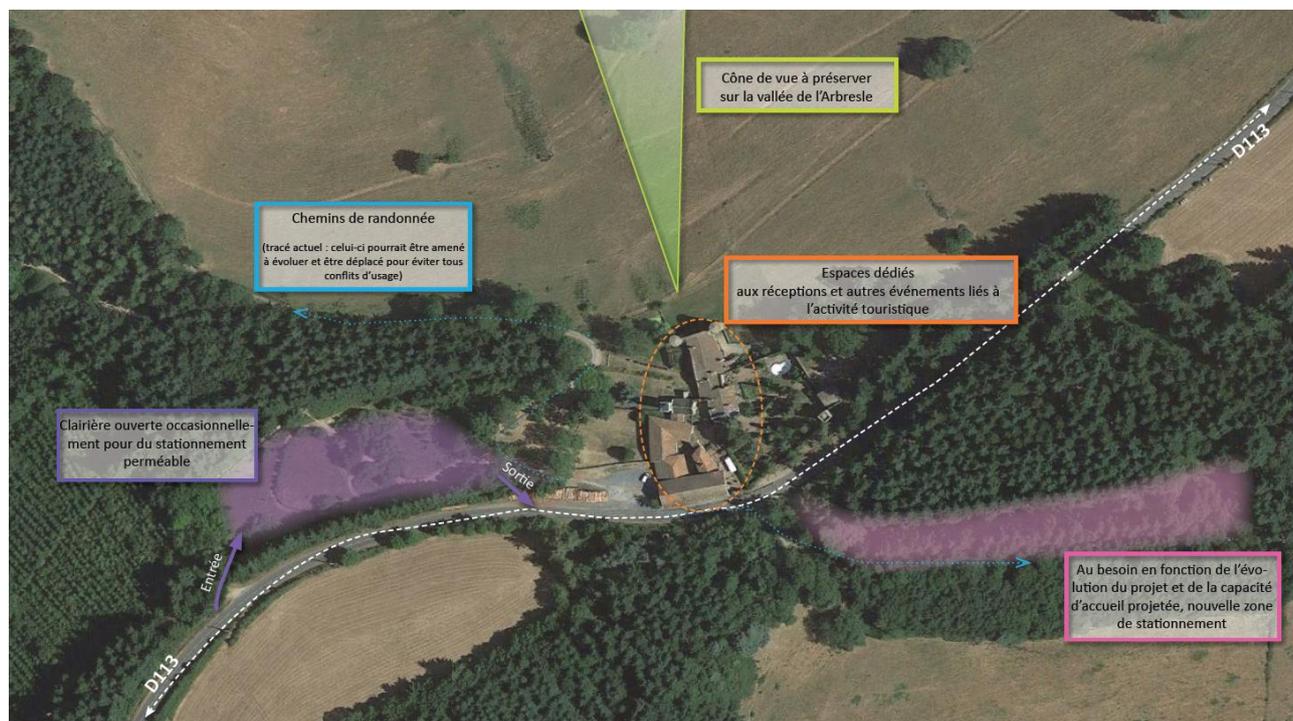
Le SCoT de l'Ouest Lyonnais (SOL) dont dépendent les communes de Chevinay et de Courzieu ne prévoit toutefois pas la création d'UTN. Il en est de même pour les communes de Vaugneray et Pollionnay, limitrophes au projet, mais non concernées par le bâti et les activités du site.

Ainsi, conformément à la loi Montagne du 9 Janvier 1985, et préalablement aux opérations d'aménagement de l'auberge, il est nécessaire de modifier d'une part, le contenu du Document d'Orientations Générales du SCOT qui doit définir « les principes d'implantation et la nature des UTN » et, d'autre part, les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Chevinay et Courzieu.

1.3. Présentation du projet

Il est projeté de développer les capacités d'accueil de ce lieu à travers un espace de réception pour des animations, expositions, marchés locaux, mariages, séminaires...), de restauration et d'hébergement en phase avec la vocation touristique du site, sur une surface de plancher supérieure à 300 m².

Le projet consiste en effet à modifier et requalifier l'ensemble des bâtiments de l'ancienne ferme et de l'auberge de Saint Bonnet en lieux d'accueil du public.



2. Vue aérienne avec présentation du fonctionnement du site (Source : Google Map / BE OXYRIA)

Le Projet ne prévoit d'aménagements et/ou d'activités que sur les communes de : CHEVINAY où se trouvent le château et les jardins d'agrément, COURZIEU pour l'auberge et les zones de stationnements courant et occasionnel.

L'enjeu est de développer l'activité touristique tournée vers l'œnotourisme et l'agrotourisme, en associant notamment les forces vives du territoire (producteurs locaux, viticulteurs, artistes, prestataires de services...) ou de réaliser des expositions/ventes dédiées à l'art de vivre au grand air, rassemblant pépiniéristes, paysagistes, horticulteurs, etc.

En compléments de ces enjeux principaux, l'auberge de Saint Bonnet le Froid pourrait également accueillir :

- des événements sportifs : Organisation de trail annuel, Journée VTT avec parcours enfant, adulte et professionnel en partenariat avec des associations de VTT
- en lien avec l'agro-tourisme : Installation de ruches, Installation d'élevage vin
- Exposition/vente annuelle de végétaux et d'objets d'art pour le jardin
- Grange monumentale mise à disposition pour un marché périodique pour les producteurs locaux : en agricole (vin, viande, charcuterie, légumes, ...), en artisanat (cuir, poterie, ...)
- art et culture : Exposition (peintres, sculpteurs, ...) Festival musique, Festival théâtre, Espace dédié à l'histoire du château

Les activités envisagées nécessitent en ce qui concerne les règles de sécurité et d'accès aux réseaux de :

- mettre en place une zone 70 et des ralentisseurs sur la D113 au niveau du château pour sécuriser son accès qui est un point de convergence (vtt, randonneurs, familles, ...)
- décaler la circulation du chemin rural de 150 m à l'Ouest pour sécuriser : les accès Ouest du château, et ne pas couper en deux les zones de stationnement.
- créer un éclairage public pour sécuriser le (les) parking (s) créé (s) par la SAS château de Saint bonnet le Froid.
- Désignation de zones pour le stationnement :
 - Une zone de stationnements végétalisés de 20 à 25 places se situera devant la grange monumentale (parking "Parvis") avec également des places réservées pour les cars (2 places). Cette zone déjà utilisée en zone de stationnement, sera aménagée de façon à matérialiser un peu plus les places afin d'optimiser l'espace de stationnement tout en restant une zone perméable.
 - Pour compléter cette offre de stationnement, des poches de parking pourront également être utilisées sur l'Ouest du projet (Parking de la Clairière), mais ne seront pas délimitées (parking enherbé sur terre battue) offrant 80 places et à l'est du projet, le long de la RD 113 (20 places déjà communément utilisées et non matérialisées). Au total ce sont 100 places qui seront utilisées occasionnellement pour les activités du site.
 - Si le besoin s'en faisait ressentir en fonction de l'évolution du projet, une seconde poche de stationnement viendrait compléter la première et se situerait sur la commune de Pollionnay, au Sud du projet de l'autre côté de la RD113 (Parking Verger). Ainsi exceptionnellement serait ouvert 50 places supplémentaires également en terre battue enherbée.

Les parkings "Clairière" et "Verger" demandent tous deux la création d'accès sur la RD 113.

La création de parking de plus de 50 places doit faire l'objet d'un examen au cas par cas selon le code de l'environnement (art R122-2)

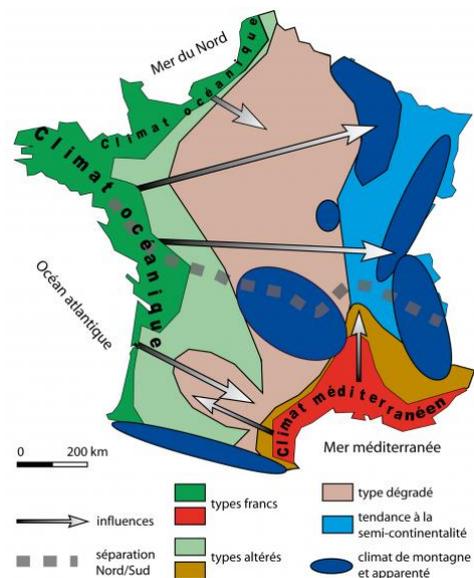
2. Etat initial de l'environnement

2.1. Milieu physique

2.1.1. Climat

De part sa géographie, le territoire de l'Ouest Lyonnais se situe au carrefour de 3 influences climatiques : continental, océanique et méditerranéen. Cependant, situé à 756 m d'altitude, Saint Bonnet le Froid est marqué par un climat montagnard, caractérisé par des hivers froids et des étés plutôt frais mais également par de fortes nuances selon l'exposition au soleil, inégale selon les ubacs et adrets.

Par ailleurs, la protection de massifs montagneux tels les Monts du Forez, du Lyonnais et du Beaujolais induit des précipitations plutôt faibles pour une influence montagnarde.

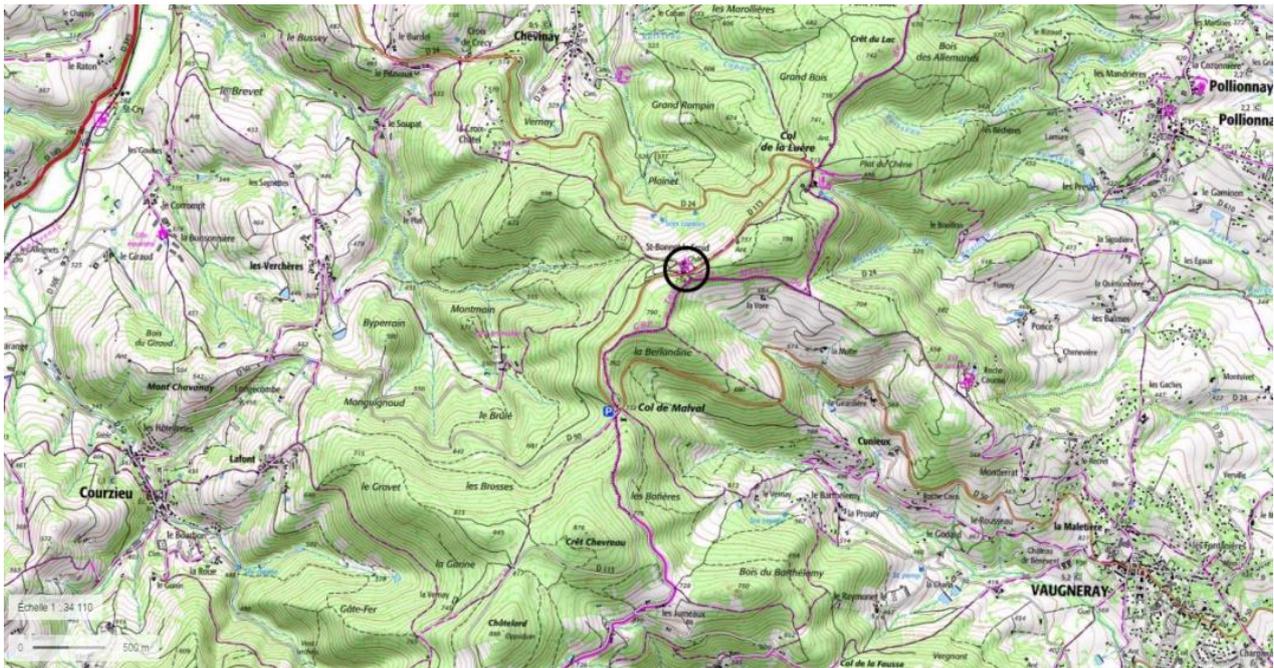


3. Cartes climat (Source : Agreste et Cybergéo)

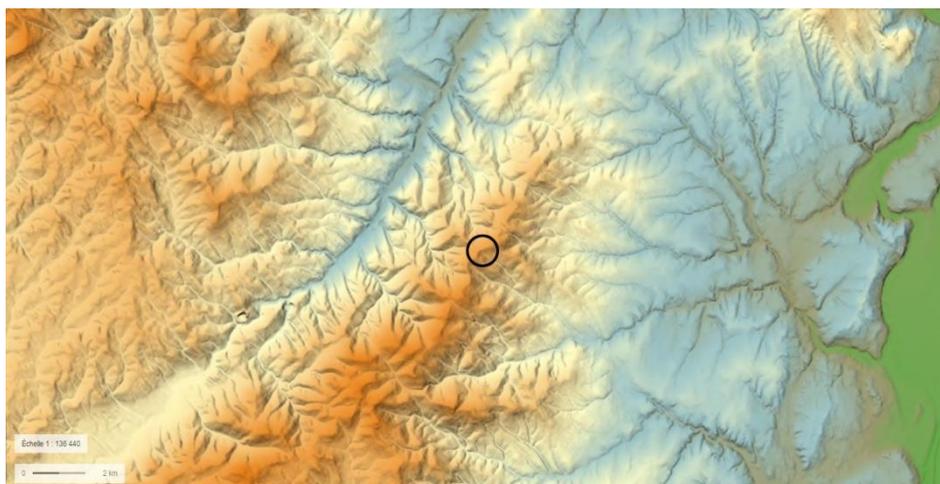
Sous influences diverses et contrastées, le climat local ne peut être généralisé. Il induit une diversité des milieux et de populations végétales.

Le climat peut avoir un impact sur la fréquentation du site d'où la nécessité d'espaces couverts importants pour accueillir le public et aussi de diversifier les propositions du site afin de maintenir une activité régulière.

2.1.2. Topographie et relief



4. Extrait de carte IGN 1/25000^{ème}



5. Carte de visualisation du relief (Source : Géoportail)

Nous sommes situés sur les contreforts est du Massif Central, à la limite nord-est des monts du Lyonnais, chaînon orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Le site d'étude est caractérisé par une position sur la ligne de crêtes entre le col de Malval et le col de la Luère, à une altitude de 756 m. Il jouit d'une position dominante sur l'agglomération lyonnaise au sud-est et sur la vallée de la Brévenne au nord-ouest. Le relief environnant est accidenté marqué par des combes profondes d'orientation est/ouest.

Au droit du site, les pentes sont de l'ordre plus de 25 % tant sur l'ubac que sur l'adret, avec une partie plus plane de part et d'autre de la RD 113 sur environ 20 m maximum.

La topographie joue un rôle important dans l'organisation du fonctionnement du site du fait de pentes fortes, contraignant et limitant les aménagements extérieurs. Notamment les disponibilités de stationnement et les sites "d'accueil du public en extérieur".

2.1.3. Géologie

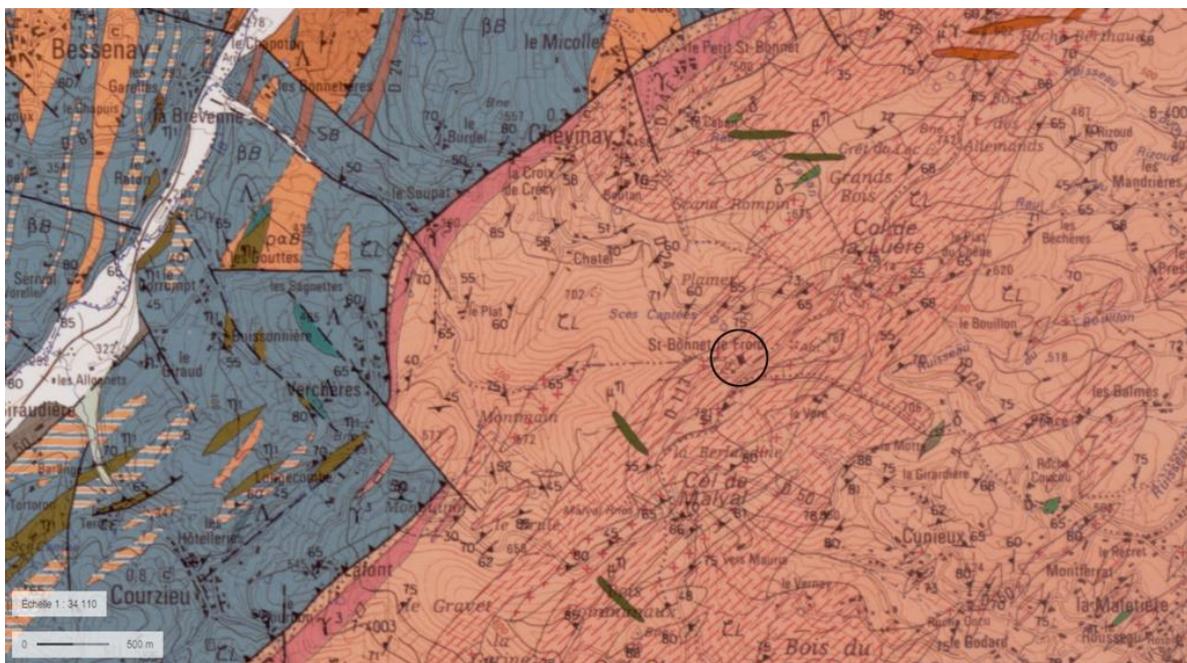
Les Monts du Lyonnais se situent sur un socle anté-dévonien, de formations métamorphiques, constitués d'ensembles quartzo-feldspatique avec des lentilles de roches métamorphiques.

Le secteur d'étude se trouve sur les Gneiss rubanés et œillés montrant l'origine de granite porphyroïde, dits gneiss du lyonnais (ZL).

Sur le versant nord-ouest, les gneiss du lyonnais entrent en contact avec les amphibolites de la Brévenne (βB) environ 2-3 km en contrebas, notamment sur les communes de Courzieu et Chevinay.

De part sa composition le sous-sol du site semble peu perméable et peu aquifère.

La nature géologique du sous-sol ne permet pas la constitution de réserve, aussi les cours d'eau seront très marqués par la pluviométrie.



6. Extrait carte géologique (Source : Géoportail)

La géologie n'est pas un élément important pour l'organisation et le fonctionnement du site. L'enjeu se situe essentiellement sur la mise en œuvre et le devenir des effluents traités générés par les activités du site.

2.2. Paysage, architecture et patrimoine

2.2.1. Histoire, monument historique

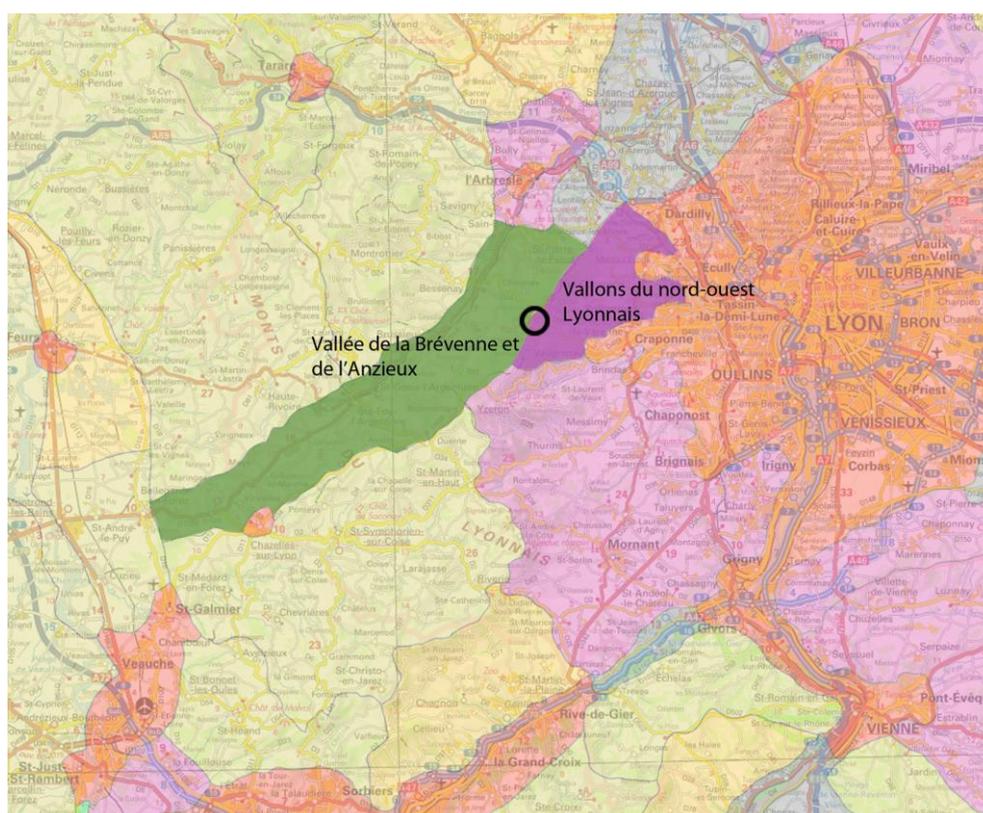
Le site n'est pas inscrit ou classé au titre des monuments historiques. Cependant, son histoire témoigne d'un patrimoine architectural riche.

Ce site est habité depuis la plus haute antiquité et a tenu à la fois le rôle de relais sur la voie romaine d'Aquitaine, de centre religieux, d'abord païen puis chrétien, enfin d'exploitation agricole. Par la suite, la route d'Aquitaine changea de tracé pour adopter à peu près l'actuel tracé de la RD113, tant les conditions de franchissement étaient difficile l'hiver.

Ce triple rôle est bien marqué encore aujourd'hui par les bâtiments, tous d'origine très ancienne : le château, ancienne résidence des Abbés bénédictins de Savigny ; la Chapelle, fondée aux premiers temps de notre ère sur un lieu de culte druidique et centre actif de pèlerinage à la Vierge et à St Bonnet ; enfin la ferme dont l'auberge est la descendante directe de la « mansio » romaine, première halte depuis Lyon sur le chemin de Bordeaux.

Le domaine, autrefois très isolé, pouvait vivre en autarcie, ce qui explique le grand développement des bâtiments de la ferme, qui était la plus importante de la région et la présence de fours à pains et d'une forge.

2.2.2. Analyse paysagère



7. Carte des unités paysagères régionales (Source : carto.georhonealpes)

Au niveau de la région, des grands ensembles paysagers sont inventoriés. Le site de Saint Bonnet le Froid se trouve à cheval sur 2 de ces unités paysagères. Ce sont la **vallée de la Brévenne et de l'Anzieux**, à l'ouest de la ligne de crête et les **vallons du nord-ouest lyonnais** à l'est.

Ces 2 unités majeures du paysage se caractérisent de la façon suivante :

- La vallée de la Brévenne et de l'Anzieux :

L'unité répertoriée est une entité géographique correspondant aux vallées de la Brévenne, affluent de l'Azergue et de l'Azieux, un affluent de la Loire. Elle est orientée sud-ouest / nord-est, à l'instar du massif des Monts du Lyonnais.

Le fond de vallée est occupé par les rivières et les axes de communication (notamment RN89).

Les crêtes sont boisées majoritairement par des résineux.

Dominée par une occupation agricole, l'ambiance des versants est celle d'une campagne verdoyante avec des images d'activités industrielles et minières passées. L'architecture vernaculaire, fermes isolées, est caractérisée par des corps de fermes à cours fermés. Les bourgs sont souvent compacts et resserrés.

La pression urbaine commence à se faire sentir, cependant, cette dernière reste contrainte par un relief très marqué.

Les enjeux pour ce secteur concernent le maintien des activités agricoles diversifiés et la limitation du phénomène de mitage.

Les activités dites de tourisme vert sont en développement, elles permettent la valorisation de produits locaux de qualité.

- Les vallons du nord-ouest lyonnais

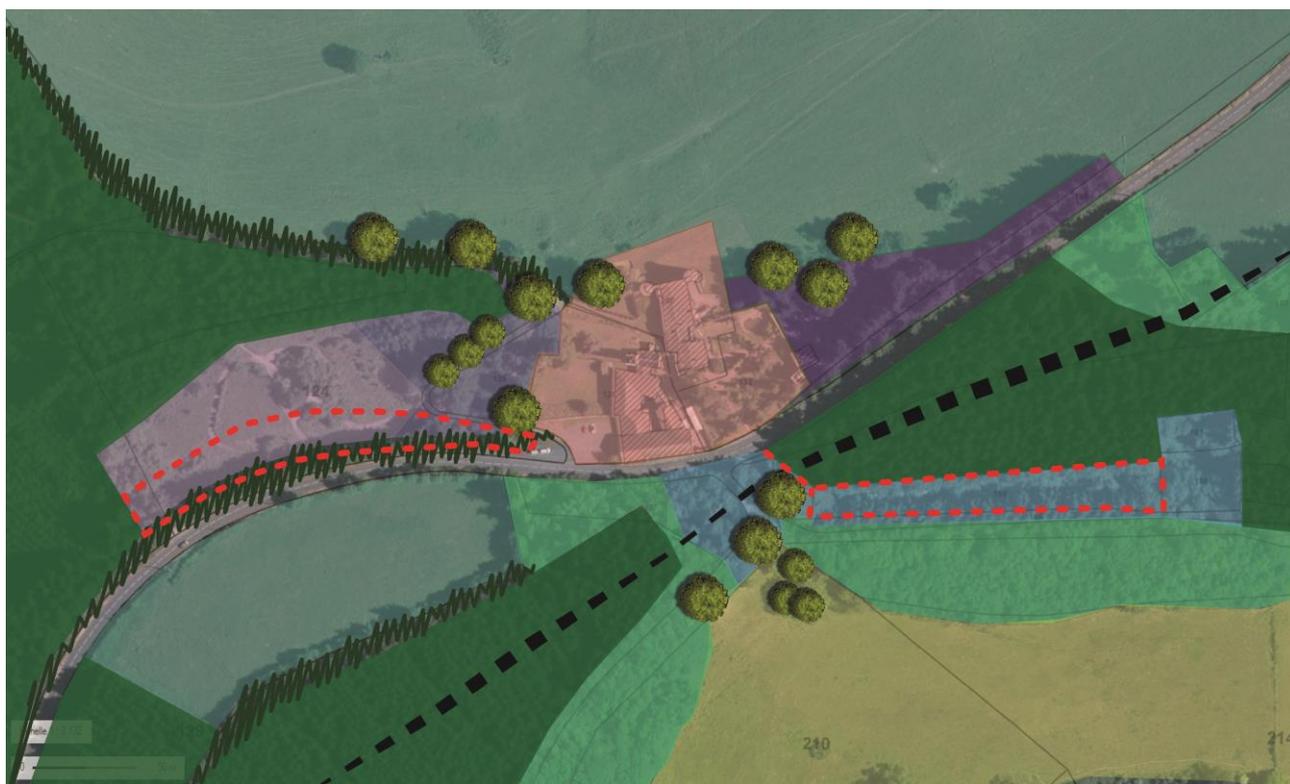
La proximité avec l'agglomération lyonnaise produit une image contrastée partagée entre une urbanisation importante et des coteaux agricoles à l'habitat isolé. Il existe un rapport de force très marqué entre la dynamique urbaine et agricole acheminant le territoire vers une ambiance dite péri-urbaine.

Le paysage se caractérise par une image de basse montagne aux crêtes boisées de hêtres, chênes et pins. A l'instar de l'unité précédente, les bâtiments agricoles traditionnels sont des fermes à cours fermées et dispersées sur le territoire.

L'agriculture en place est bien valorisée par des produits diversifiés générant une notoriété forte du territoire attractive pour le tourisme vert.

La maîtrise de l'urbanisation visant à empêcher le mitage, la garantie de l'agriculture en place, la valorisation des produits du terroir et la vente direct, le maintien d'offres de services sont les enjeux principaux posés aujourd'hui sur ce secteur.

Les unités paysagères sur le site :



 Ensemble des bâtiments, dépendances, jardins et parking	 Prairie pâturée exposée au nord (UBAC)	 Boisement spontané sur secteur anthropisé : anciens jardins	 Ligne de crête
 Plantation de résineux à dominance de Douglas	 Prairie sèche pâturée exposée au sud , (ADRET)	 Boisement spontané et alignement ancien, Espace en évolution	 Arbres ou groupe d'arbres remarquables
 Boisement mixte à dominance de feuillus	 Clairière en voie de fermeture secteur anthropisé	 Lisières mixtes feuillus/résineux	 Secteurs concernés par les aménagements
 Plantation d'arbres clairsemés, ambiance de parc			

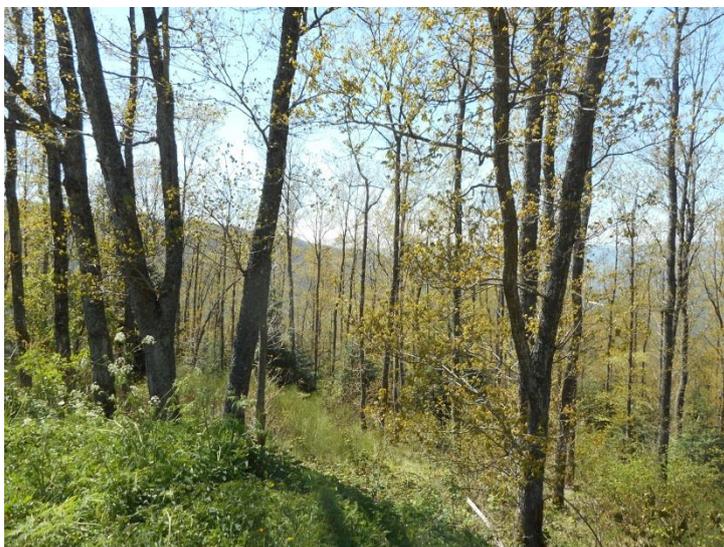
8. Carte des unités paysagères locales (Source : be OXYRIA)

Les boisements :

Nous pouvons qualifier le secteur d'étude d'une ambiance majoritairement forestière. En effet, Saint Bonnet le Froid est entouré de boisements nombreux d'aspects différents. Sur un périmètre rapproché (carte ci-dessus), nous constatons que les forêts correspondent tout d'abord à des plantations de conifères (douglas). Leur valeur écologique est faible du fait de leur mono-spécificité.



Les boisements mixtes (feuillus majoritaires) ont des qualités différentes en particulier selon l'exposition. Parmi les espèces de feuillus, on note la présence de châtaigniers, de chênes sessiles, de hêtres et de frênes qui se répartissent selon l'exposition très variable selon les versants. Ces milieux, plus spontanés, sont plus intéressants d'un point de vue écologique que les plantations de résineux.



A proximité des bâtiments, quelques arbres remarquables d'âge vénérable sont présents, ils créent une ambiance de parc en relation et en harmonie avec l'architecture : cèdre de l'atlas, vieux chênes et frênes, hêtres multi-centenaires, mélèzes et sapin d'Espagne.



Un phénomène de lisière est observé dans les différents secteurs entre les milieux ouverts et les forêts. Elles sont composées d'un mélange de résineux et de feuillus en sous-étage et en cépée. Parmi les feuillus, sont présents l'érable sycomore, l'alisier blanc, le noisetier et le charme. Ces lisières (où de multiples végétaux se partagent l'espace) peuvent être parfois assimilées à des haies, leur rôle écologique est important pour la circulation des espèces.



Les espaces ouverts :

On peut compter 2 grands ensembles ouverts sous forme de prairies, ils sont de natures différentes car l'une est un ubac au nord du site et l'autre est un adret au sud du site. Cette différence est fondamentale, elle crée des milieux très différents, en effet, la prairie située au sud du site se caractérise par un aspect très sec surtout au niveau de son sommet. L'autre prairie, plus fraîche, est le siège de plusieurs sources.

Outre leur intérêt écologique dans cet ensemble de crêts boisés, ces prairies ont un intérêt paysager majeur car elles permettent l'ouverture des paysages et donnent la possibilité d'admirer des panoramas forts intéressants sur la région environnante.



Les lieux en évolution :

Les dynamiques végétales mêlées à l'évolution des usages dans le temps dessinent sans cesse un nouveau paysage. Aux abords du château de St Bonnet, les lieux sont en perpétuelle évolution. Cependant, nous pouvons observer et distinguer des espaces soumis à une dynamique plus rapide notamment du fait de l'activité humaine. Ainsi, nous avons repéré des unités paysagères en évolution en cours et rapide dont certaines parties sont concernées par les aménagements faisant l'objet de la présente étude.

Tout d'abord, il s'agit de la clairière jouxtant directement la propriété bâtie. Elle est située au nord de la route départementale, à l'ouest des édifices et concernée par un projet de stationnement.

A l'heure actuelle, on distingue 2 parties de morphologies différentes.

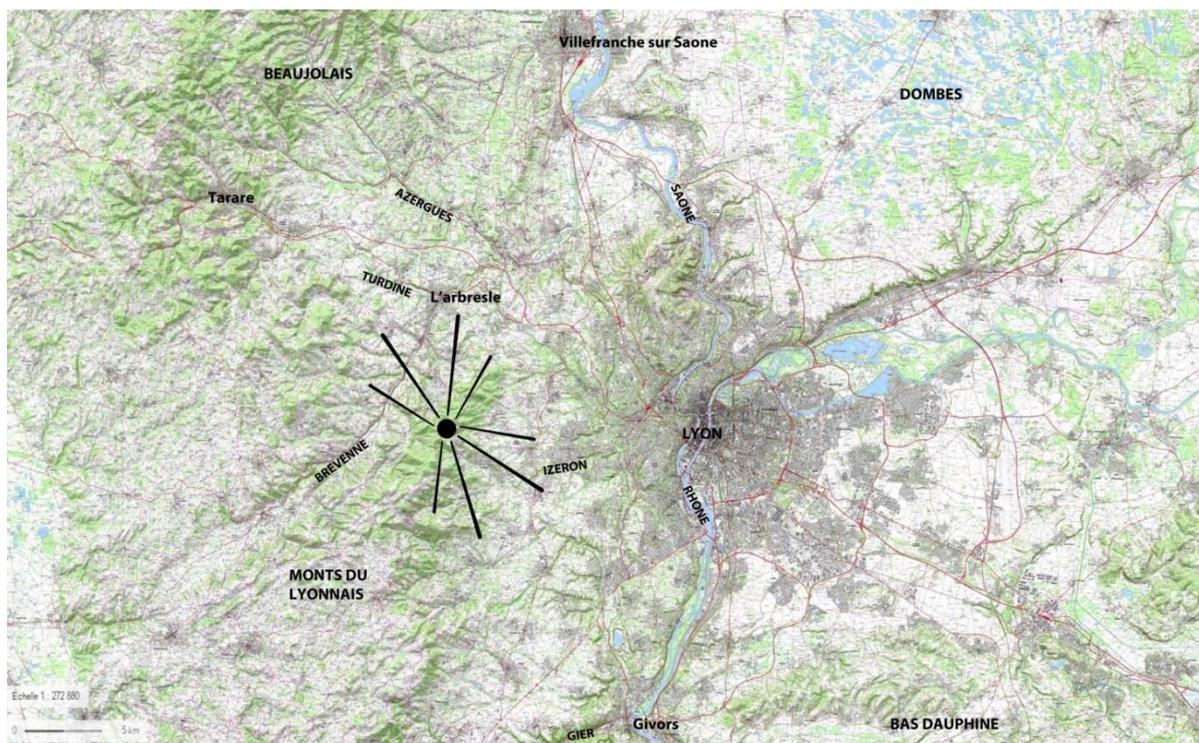
Près du château, au niveau du chemin de randonnée, nous pouvons parler d'un boisement spontané marqué par un alignement d'arbres majeurs, composés de chênes, frênes et châtaigniers. L'intervention des propriétaires fait que cet espace, pour une partie, est ré-ouvert et aménagé dans un souci paysager qui créera une continuité avec les jardins intérieurs de la propriété et mettra en valeur les alignements d'arbres anciens.

L'autre partie (concerné par l'aménagement), plus à l'ouest, se caractérise par une clairière parsemée de ligneux, majoritairement spontanés, et clairement en voie de fermeture. L'observation du lieu montre une inexploitation agricole ancienne avec un faciès caractérisé par l'enfrichement. En revanche, si l'agriculture est absente depuis plusieurs décennies, l'espace a un passé anthropique marqué car il fut un endroit dédié à une activité de quad et moto cross qui laisse aujourd'hui des stigmates sous forme de buttes, creux et multiples sentiers plus ou moins abrupts.



Autre espace marqué par une évolution plus spontanée, des parcelles d'anciens jardins au sud de la départementale au cœur de milieux fermés. Des vestiges maçonnés tels que des murets de pierres sèches, des escaliers, des éléments d'architecture de la propriété (tours, ancien bassins...) ainsi que des végétaux plus ornementaux ou fruitiers comme des lilas, des pommiers et cerisiers témoignent de la présence passée de jardins d'ornement. Aujourd'hui, ces parcelles se referment petit à petit. Cette dynamique est spontanée même si on note la présence d'une lisière plantée de conifères sur la frange la plus au sud de la parcelle cadastrée 168.





9. Le site à l'échelle régionale (source : géoportail BE OXYRIA)

Des vues lointaines remarquables :



Vue depuis le site en direction du nord vers l'Arbresle



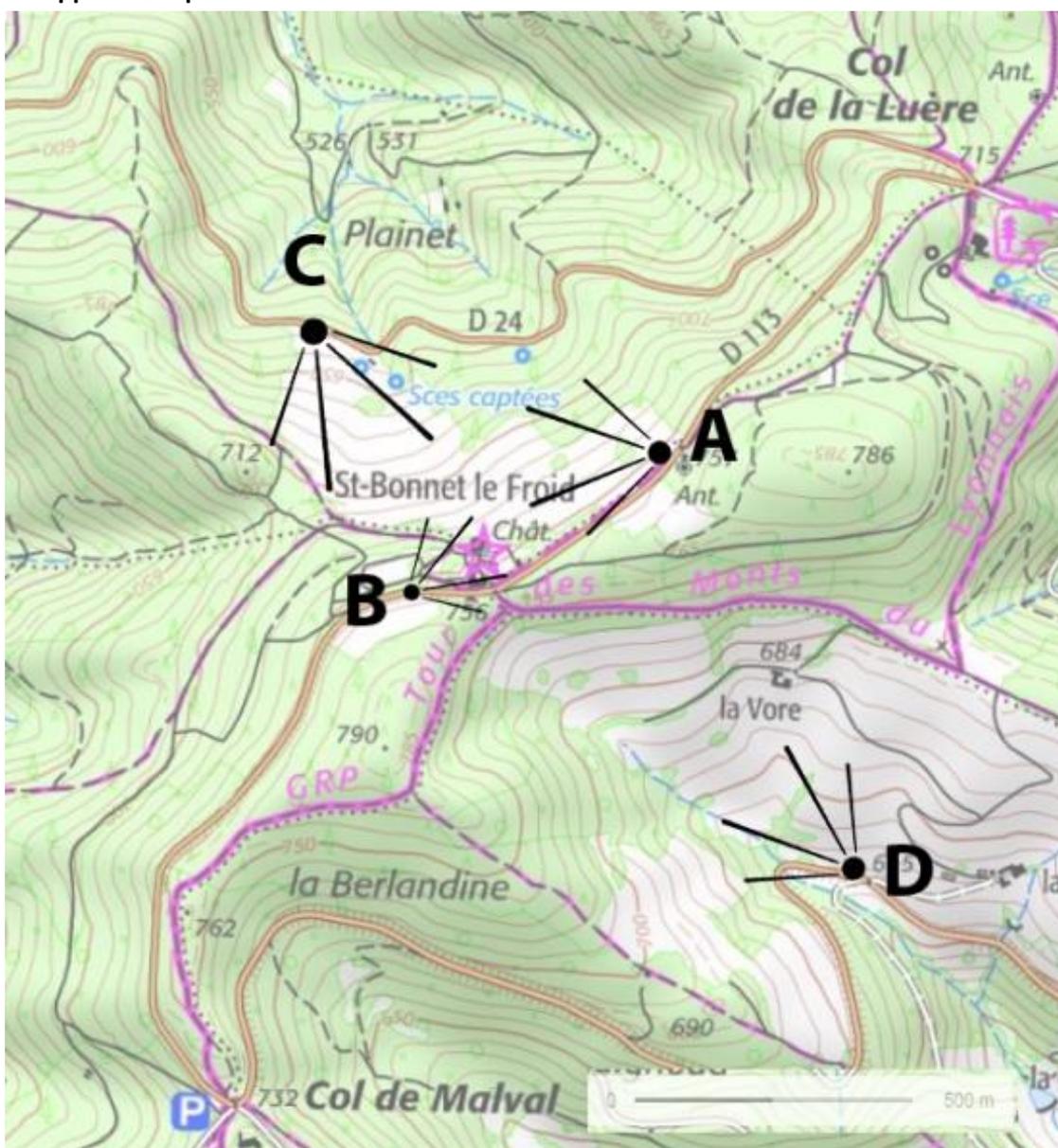
Vue depuis le site en direction du sud vers la vallée du Rhône

Les milieux ouverts des prairies cités plus haut sont garants de panoramas absolument remarquables sur le paysage.

Globalement, ces espaces s'ouvrent vers le nord avec une vue sur le pays de L'Arbresle en premier-plan et sur le Beaujolais et val de Saône en arrière-plan et, vers le sud sur la vallée de l'Yzeron au premier-plan, l'agglomération lyonnaise en second-plan et la vallée du Rhône en arrière-plan.

Les prairies ne sont pas concernées par les aménagements, les vues lointaines sont préservées.

Des vues rapprochées peu nombreuses :



10. Les vues rapprochées (source : géoportail – BE OXYRIA)



Le milieu globalement refermé par les nombreux boisements ne favorise pas les vues rapprochées sur le château.

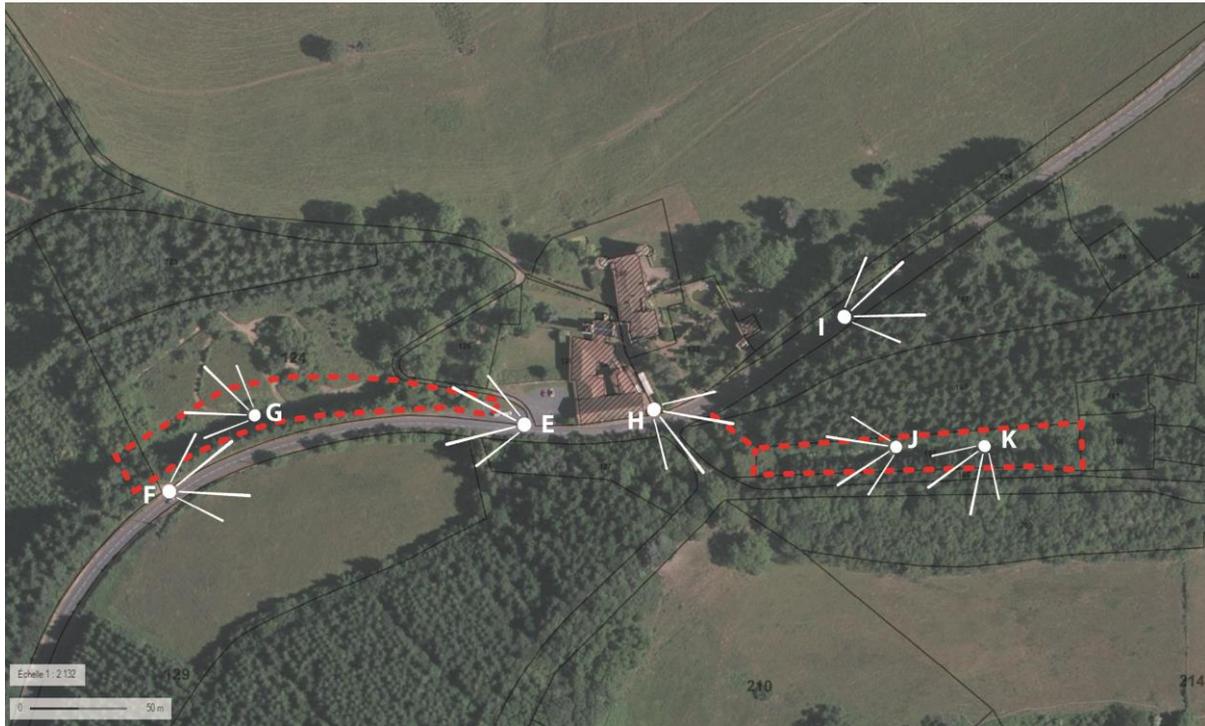
Depuis la RD113, en circulant depuis le col de la Luère vers le col de Malval (de l'est vers l'ouest), la grande prairie au nord permet un dégagement important sur le château et donne une visibilité plus large (Vue A). Cette vue est la plus grandiose, elle permet de découvrir le château mais également le grand paysage.

En sens inverse, le château se découvre au dernier moment presque au niveau des bâtiments (Vue B).

Sur la RD 24, en venant de Chevinay, on découvre une petite fenêtre au pied de la prairie nord (Vue C) ; une vue très furtive encadrée par les arbres de la haie.

Par ailleurs, depuis la RD50, une ouverture permet d'envisager les abords du site mais aucun élément architectural est visible et repérable (vue D).

Vues sur les sites concernés par les aménagements :



**11. Secteurs et perceptions des sites concernés par les aménagements
(source : BE OXYRIA)**



Le premier secteur (à l'ouest des constructions, au nord de la RD113, dit « clairière ») n'est pas perceptible depuis l'extérieur du fait d'un fort accompagnement boisé et une pente favorable à l'intégration notamment depuis la RD 113 (vues E et F) où la lisière composée de conifères et de feuillus forme un écran opaque.

Depuis l'intérieur de la parcelle (vue G), aucune perception visuelle de l'environnement n'est possible à l'heure actuelle du fait des boisements alentours.



Le second secteur est encore moins perceptible que le premier notamment depuis la RD car il est plus éloigné et il existe des parcelles de boisements aux alentours (vues H et I) qui forment des écrans épais en toutes saisons (feuillage persistant). Des perméabilités visuelles à travers un rideau de conifères existent depuis le chemin de grande randonnée situé au sud de la parcelle (vues J et K).

2.2.3. Attractivité et usages

La proximité avec l'agglomération lyonnaise et le cadre naturel font du secteur un endroit attractif pour le tourisme et les loisirs de plein-air. La pratique de la randonnée pédestre est la plus significative sur le site notamment à travers la présence de plusieurs chemins de randonnées dont le tour des Monts du Lyonnais. Le tourisme équestre, le VTT et les loisirs motorisés (cross/quad) sont également représentés. Cette dernière activité a été développée à Saint Bonnet le Froid par les anciens propriétaires du domaine. Elle n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Les investigations de terrain ont montré que le site est un lieu de départ de randonnées avec des véhicules qui stationnent à la journée sur les sur-largeurs et espaces libres aux abords du château.

Un patrimoine historique et architectural remarquable qui sera peu impacté vu les rapports de visibilité que le site construit entretient avec les secteurs à aménager. Une attention particulière à avoir toutefois en assurant un maximum de transition paysagère et le maintien des arbres remarquables, parties intégrantes de ce patrimoine.

Des vues lointaines à préserver par le maintien des espaces ouverts, prairies non concernées par les aménagements. Un intérêt paysager souligné par la charte paysagère de l'Ouest Lyonnais du Document d'Orientations Générales du SCoT Ouest Lyonnais à travers des objectifs de valorisation et d'aménagement des espaces « en balcon » tels Saint Bonnet Le Froid.

Un écrin boisé rendant peu perceptible le château comme les aménagements extérieurs.

Pour le premier site, la présence de la bande plantée sur la frange sud de la parcelle n'est pas remise en question par l'aménagement, son maintien assurera l'intégration paysagère depuis la RD113. Des percées visuelles existeront aux niveaux des futurs accès, elles seront ponctuelles et inévitables pour assurer la visibilité aux usagers.

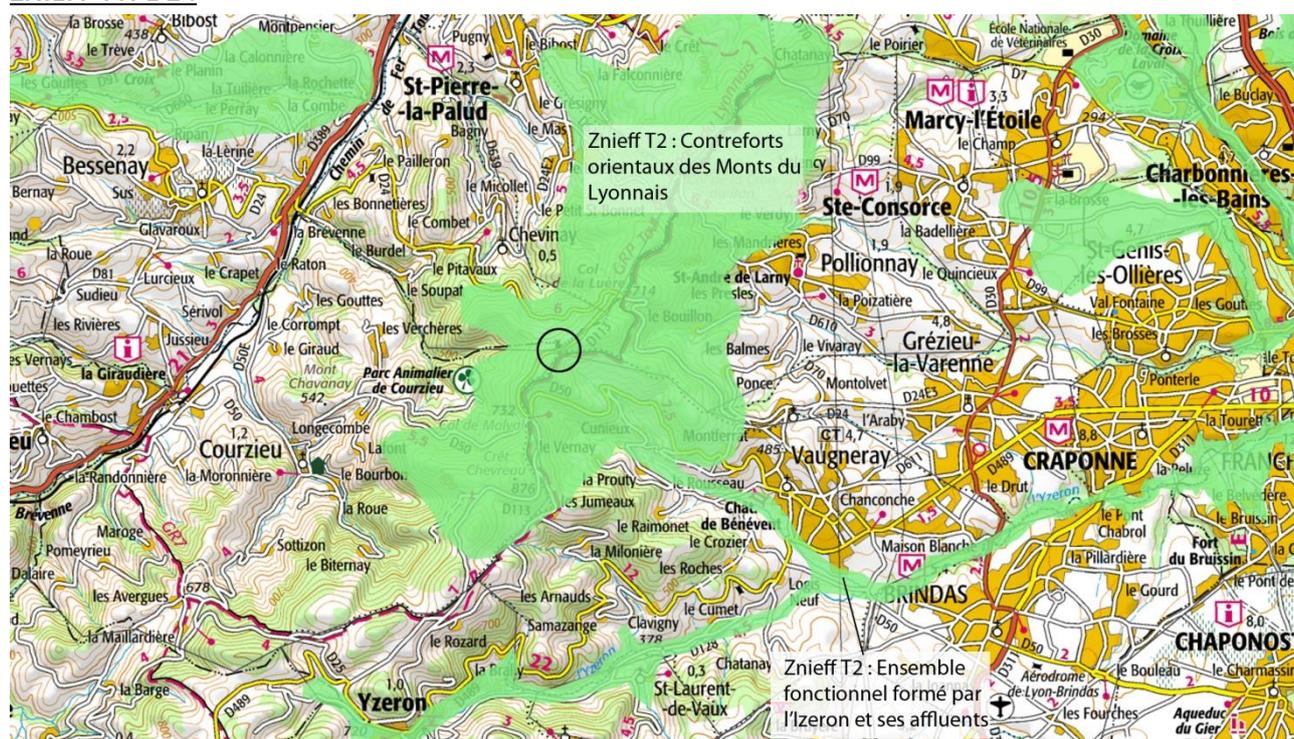
L'aménagement du second secteur, encadré par des milieux fermés, ne sera pas impactant d'un point de vue paysager. Cependant, la dynamique forestière est à prendre en compte sur ce lieu. En effet, s'agissant d'un boisement de résineux, en futaie, il est possible qu'une coupe franche soit réalisée quand la culture sera à maturité. Un impact visuel depuis la départementale est possible ; il sera donc important d'assurer l'intégration paysagère des stationnements dès leur création.

2.3. Milieux naturels

2.3.1. Le contexte réglementaire : ZNIEFF et ENS

Le site est concerné par la présence de différents secteurs sensibles d'un point de vue environnemental. Il s'agit de Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type 1, correspondant à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, et de type 2, correspondant à des grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes. Par ailleurs, on note la présence d'un espace naturel sensible (ENS) défini par le département du Rhône et porté sur les différents documents de planification urbaine.

ZNIEFF TYPE 2 :



12. Carte des ZNIEFF de Type 2 (source : carto.georhonealpes)

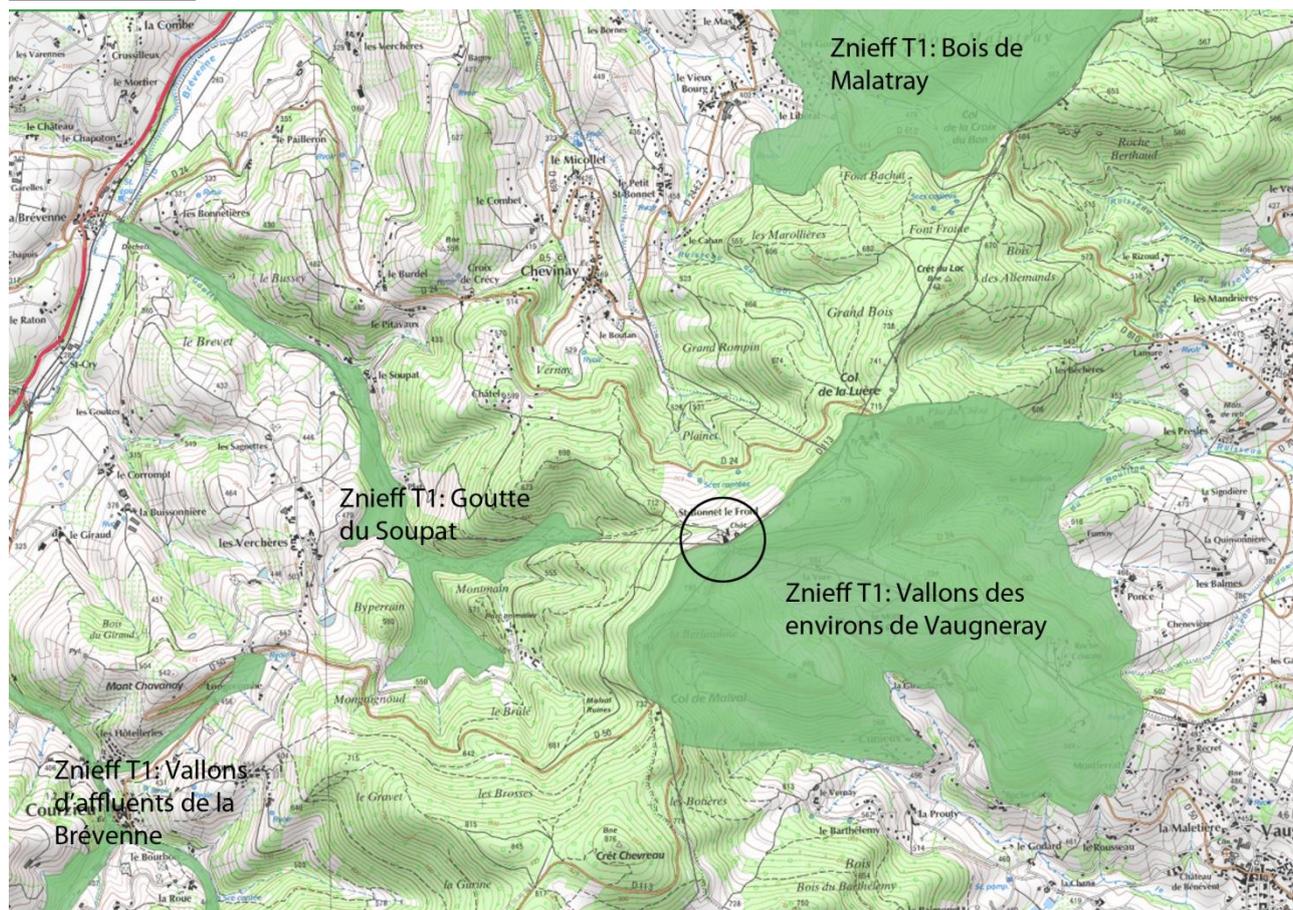
Le site se situe à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF de type 2 intitulée « Contreforts orientaux des Monts du Lyonnais ». A noter que cette ZNIEFF est attenante à la ZNIEFF correspondant à « l'ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ces affluents ».

Les contreforts orientaux des Monts du Lyonnais correspondent à un chaînon détaché du massif. Ils se caractérisent par la présence de bois de chênes et de châtaigniers ainsi que de landes. Ils présentent une avifaune intéressante caractérisée par une grande diversité issue de milieux ouverts et fermés.

Parmi les espèces d'oiseaux remarquables, on peut noter la présence de l'alouette lulu (espèce protégée (EP)), la bécasse des bois (EP), le circaète Jean-le-blanc (EP), l'engoulevent d'Europe (EP) ou l'œdicnème criard (EP). Le **crapaud sonneur à ventre jaune (espèce menacée(EM))** et le papillon moiré ottoman ont été repérés sur le territoire.

Cet ensemble est qualifié de corridor écologique proche des zones urbaines, zone privilégiée de passages et d'échanges avec les massifs environnants correspondant également à une zone importante pour l'alimentation et la reproduction.

ZNIEFF TYPE 1 :



13. Carte des ZNIEFF de type 1 (source : carto.georhonealpes)

Le site est concerné par la ZNIEFF de type 1 intitulé « Vallons des environs de Vaugneray » même si les travaux inhérents à cette étude ne sont pas inclus dans ce périmètre limité à l'ouest par la ligne de crête. En contrebas, à l'ouest, se trouve une autre ZNIEFF 1 correspondant au secteur de la « Goutte du Soupât ». Plus éloignées, se trouvent les ZNIEFF dites des « Vallons affluents à la Brévenne (au sud-ouest) » et du « Bois de Malatray (au nord) ». Ces ensembles, moins proches, restent toutefois à repérer car ils entretiennent des liens écologiques entre eux notamment au niveau de la circulation des espèces dans le milieu élargi.

Les vallons des environs de Vaugneray correspondent à un secteur de polycultures extensives coiffés par des boisements mixtes sur les ubacs et par des friches rocailleuses sur les adrets. De nombreuses espèces d'oiseaux sont recensées notamment des rapaces parmi lesquels le circaète Jean-le-blanc, le busard cendré et le busard de Saint Marin, sans certitude sur leur nidification.

Du côté des amphibiens, on note la présence de la salamandre tachetée (EP), le crapaud commun (EP), le crapaud accoucheur (EP), la couleuvre verte et jaune (EP) et la couleuvre à collier (EP).

Des insectes, notamment des papillons, ont été repérés parmi lesquels le moiré des fétuques, le machaon, le petit Sylvain et le Sylvain azuré, la belle-Dame, le vulcain, le paon du jour, des cétoines et le petit capricorne.

Des secteurs d'intérêts plus spécifiques sont identifiés notamment au niveau du CD50 et au niveau des anciennes landes de Vaugneray, un milieu remarquable composé par un versant très sec avec des affleurements granitiques.

Une dynamique de fermeture est à déplorer dans le secteur, elle menace certaines espèces des milieux ouverts comme les bruants, la pie grièche écorcheur (EP), la linotte à bec jaune (EP) ou le pouillot de Bonelli (EP).

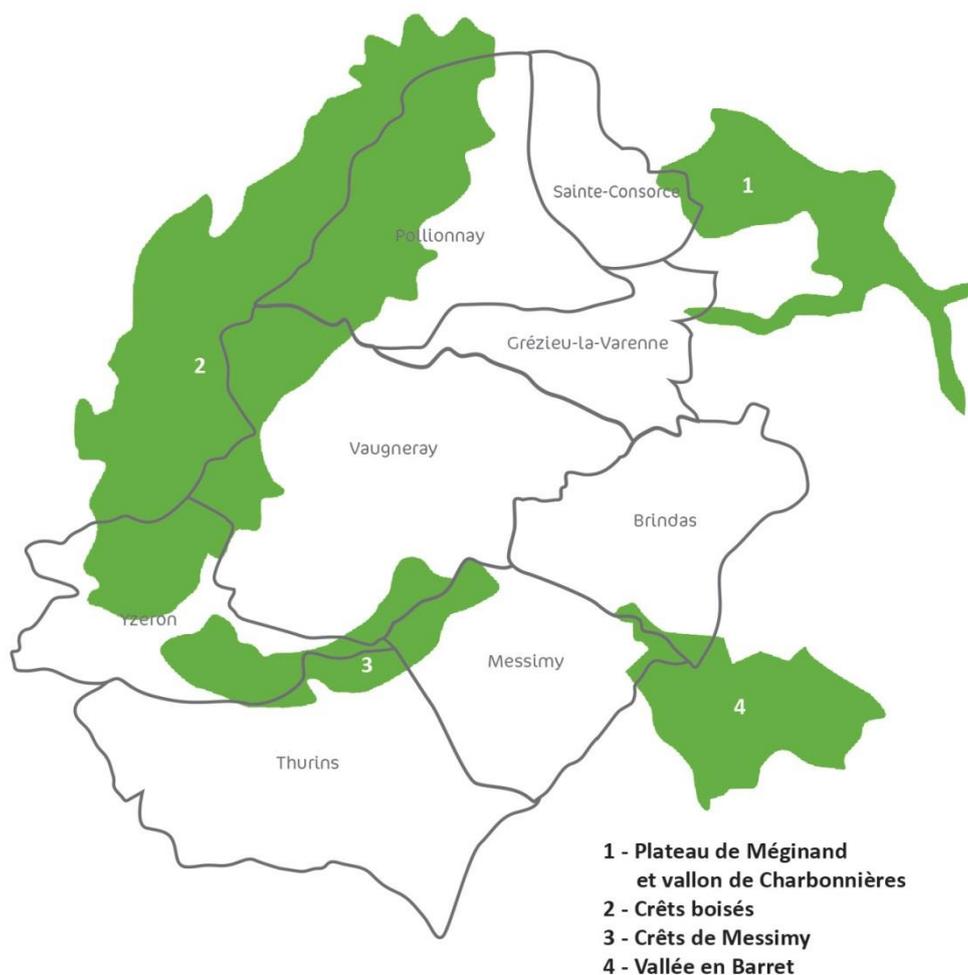
L'ensemble correspondant à la goutte du Soupat se caractérise par un milieu boisé composé d'arbres de sol frais tels que le frêne commun, le tremble ou le charme. On y trouve également l'orme lisse (EP) et champêtre, des aulnes et le saule blanc, tous marqueurs d'une forte humidité.

Le secteur est également caractérisé par la présence de plantation de résineux, de peupliers blancs et de robiniers faux-acacia en amont.

L'intérêt naturaliste de ce secteur réside dans la présence d'une eau de bonne qualité dans laquelle ont été repérés l'écrevisse à pattes blanches (EM) et le cincle plongeur (EP).

La grive musicienne et le loriot d'Europe (EP) sont présents tout comme l'hypolais polyglotte (EP), le bruant zizi, la pie grièche écorcheur (EP), la buse variable (EP) et la bondrée apivore(EP) dans les milieux de végétation basse composée de genêt à balais, de fougères aigle, de ronces et d'églantiers.

Espace Naturel Sensible (ENS) :



14. Carte des Espaces Naturels Sensibles des Monts du Lyonnais et du Pays Mornantais (source : CCVL)

Le Département a élaboré un plan de gestion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles de l'ouest lyonnais. Ces sites ont été répertoriés par le département selon qu'ils sont rares, représentatifs des milieux naturels rhodaniens, potentiellement menacés ou représentant un intérêt en terme de cadre de vie ou d'usages (loisirs-nature) pour la collectivité à l'échelle départementale.

Le site des Crêts boisés concerne Saint Bonnet Le froid qui se situe à l'intérieur de son périmètre.

Le relief est accidenté, entaillé de multiples cours d'eau formant des combes d'orientation Ouest-Est. L'altitude est comprise entre 200 et 850 m. Cette entité est soumise à un étagement de la végétation et à un effet d'exposition des versants rendant les milieux assez diversifiés.

L'agriculture y est diversifiée, il s'agit d'un mélange de polyculture, d'élevage, de cultures fruitières et viticoles produisant des paysages et milieux naturels variés.

Les boisements sont dominés par des feuillus de basse altitude de type chênaie sèche et chênaie-charmaie. L'ENS des crêts boisés n'est pas qualifié d'exceptionnel mais il joue un rôle fondamental pour la grande faune et les oiseaux. Sa grande superficie est également un point important avec la présence d'espèces d'affinité montagnarde tel que le hêtre.

Le lieu est également remarquable pour les vues panoramiques qu'il offre sur la région, les paysages de collines boisées et de prairies bocagères.

En corrélation avec les ZNIEFF, l'étude de cet ENS a permis de recenser des végétaux intéressants comme le nombril de Vénus, le scolopendre (EP), la nielle des blés (EP) ou la jasionne (EP) et des animaux à fort enjeu tels le pic noir (EP), le bec croisé des sapins (EP), le hibou grand-duc (EP), la chouette chevêche (EP), la huppe fasciée (EP), **le martin pêcheur (EM)**, la lucane cerf-volant et le **grand capricorne (EM)**.

D'un point de vue des usages, le secteur est fréquenté par des randonneurs, VTTistes et loisirs motorisés (type moto-cross et quad).

La tendance générale est à la fermeture des milieux (landes en cours d'enfrichement, plantation de résineux). En découle des objectifs de maintien de l'ouverture des landes de genets à balais, d'une exploitation forestière de feuillus en futaie irrégulière ou de taillis sous futaie ainsi que le maintien de gros arbres et des îlots de feuillus au sein des plantations de conifère.

Le maintien du système bocager, du réseau de haies et d'une gestion agricole extensive est également un enjeu fort du secteur.

2.3.2. Description des parcelles impactées

Les investigations de terrain ont permis de décrire la composition végétale, en particulier des ligneux, majoritaire et représentative des espaces et abords des secteurs concernés par les aménagements.

Sur la partie située à l'ouest (clairière) des bâtiments correspondant à la clairière, la description générale que l'on peut faire est celle d'un milieu ouvert en voie de fermeture par enrichissement. Comme vu précédemment, ce secteur n'est plus exploité à des fins agricoles (ancienne prairie) depuis plusieurs années mais il a été le siège d'une activité de loisirs motorisés. Cette histoire se traduit par la présence de différentes strates végétales allant de l'herbacée à l'arborée et par des mouvements de terrains (buttes) et nombreux sentiers tracés par les engins.

Par ailleurs, le lieu est encadré de boisement majoritairement résineux et par une lisière/haie mixte sur la frange sud.

Espèces végétales repérées suite aux investigations de terrains :

Strate arborée	Strate arbustive et lianes	Strate herbacée
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Rubus idaeus</i>	<i>Galium aparine</i>
<i>Quercus petraea</i>	<i>Corylus avellana</i>	<i>Teucrium scorodonia</i>
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Stellaria holostea</i>
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	<i>Lonicera caprifolium</i>	<i>Veronica chamaedrys</i>
<i>Castanea sativa</i>	<i>Rosa canina</i>	<i>Plantago lanceolata</i>
<i>Betula pendula</i>	<i>Cytisus scoparius</i>	<i>Centaurea nigra</i>
<i>Sorbus aria</i>	<i>Rubus spp</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Salix caprea</i>		<i>Geranium robertianum</i>
<i>Malus sylvestris</i>		<i>Rumex acetosa</i>
		<i>Taraxacum officinale</i>
		<i>Juncus effusus</i>
		<i>Cruciata laevipes</i>
		<i>Primula veris</i>
		<i>Sanguisorba minor</i>
		<i>Fragaria vesca</i>
		<i>Myosotis arvensis</i>
		<i>Lathyrus pratensis</i>

Les 3 strates sont présentes, les végétaux rencontrés sont surtout marqueurs d'enrichissement avec des plantes dites pionnières telle *betula pendula* et une strate arbustive très représentée notamment sous forme de bosquets de ronces et de genet à balais (*cytiscus scoparius*).

Seul le *juncus effusus* est une espèce indicatrice de zone humide. Elle est peu représentée et très localisée sur la parcelle étudiée.

Au niveau du secteur situé au sud-est des bâtiments (anciens jardins), la végétation est moins diversifiée. Cette parcelle correspond à d'anciens jardins où des espèces horticoles ou « de jardin » sont encore présentes. La lumière est peu disponible et le milieu est assez pauvre, entouré par des boisements de résineux.

Espèces végétales repérées suite aux investigations de terrains :

Strate arborée	Strate arbustive et lianes	Strate herbacée
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Corylus avellana</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Carpinus betulus</i>	<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Geranium robertianum</i>
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Stellaria holostea</i>
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	<i>Syringa vulgaris</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Prunus avium</i>	<i>Chaenomeles japonica</i>	<i>Lamium album</i>
	<i>Rubus spp</i>	
	<i>Sambucus nigra</i>	

2.3.3. Zones humides

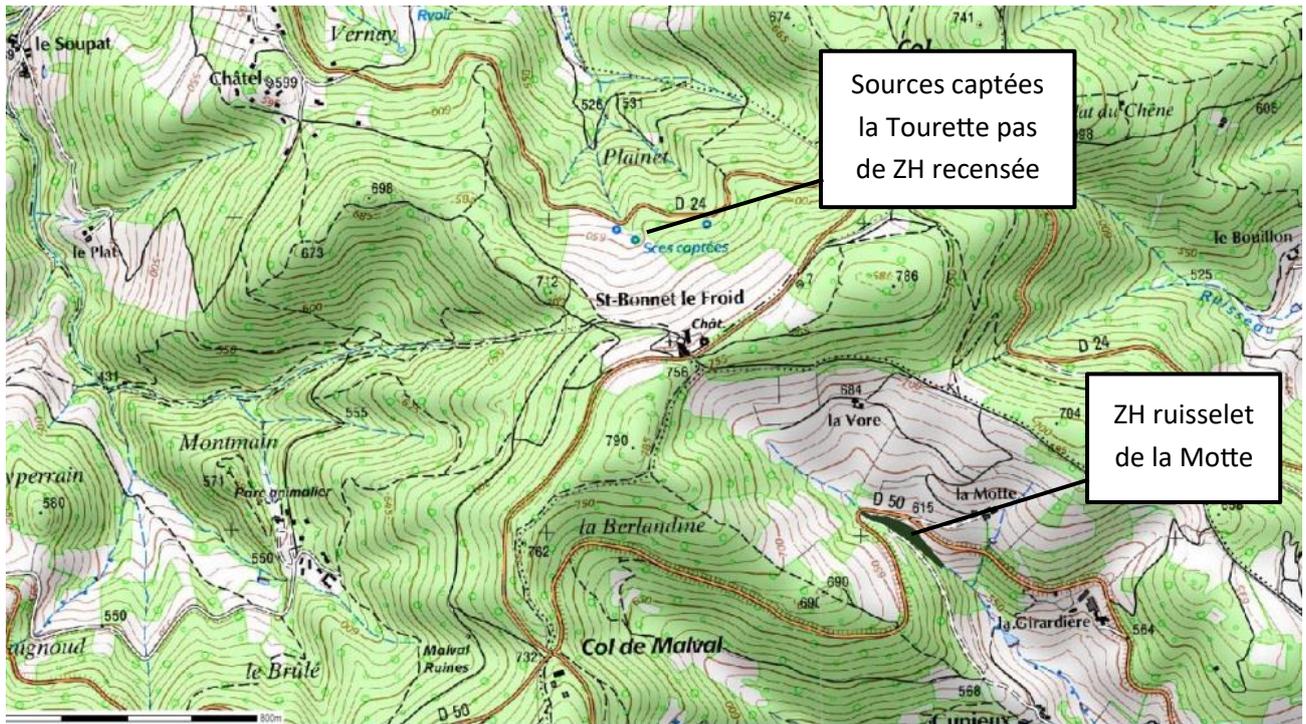
Selon l'inventaire des zones humides existantes, la première rencontrée sur les bassins versants intéressant le projet, est la zone humide du ruisseau de la Motte. Elle commence en contrebas de la RD 50, c'est une zone de source du cours d'eau "Le Dronau" formant la tête de BV de l'Yzeron. Cette zone humide se trouve à environ 850 m en contrebas du projet.

Sur la parcelle coté Sud, le secteur est frais sous les bois, une pièce d'eau totalement artificielle aménagée autrefois est aujourd'hui en friche et asséchée.

Concernant le BV de la Brévenne, le projet est également en tête de bassin, et les premières sources rencontrées se trouvent à 350 m du site. Cette zone n'a pas été étudiée, étant trop éloignée du projet. Aucune zone humide n'a été recensée dans les inventaires disponibles autour de ces sources captées.

Au droit du projet, les parcelles impactées ne présentent pas de zone humide. Hormis une petite dépression au niveau du chemin de circulation des engins (environ 10 m²) mais celle-ci est due au tassement du terrain par les véhicules et non une zone humide naturelle.

Ainsi, les secteurs aménagés par le projet ne sont pas concernés par des zones humides.



15. Carte de localisation des zones humides (Source : DREAL)

2.3.4. Corridors écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Rhône-Alpes fait état des éléments suivants à proximité du secteur de l'auberge :

- Réservoir de biodiversité identifié : correspondant à la ZNIEFF de type 1 Vallons des environs de Vaugneray.

=> Orientation prévue par le SRCE : Préserver les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité.

Les collectivités locales, par l'application des outils réglementaires et cartographiques issus de leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement, doivent limiter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et les infrastructures au niveau des réservoirs de biodiversité.

- Espaces de perméabilité terrestre forte sur tout le secteur, du fait des boisements. On est hors réservoir de biodiversité, mais dans des secteurs de nature ordinaire qui sont très favorables au déplacement des espèces.

=> Orientation prévue par le SRCE : Reconnaître les espaces perméables comme des espaces de vigilance

Les collectivités locales sont incitées à maintenir la vocation agricole, forestière ou naturelle de leurs espaces perméables, et à économiser leur foncier afin de préserver ces derniers.

Sur le plan préservation des milieux naturels, les sites devant faire l'objet de modifications "physiques" et d'usages, soit les deux zones de stationnement occasionnel sont deux secteurs déjà anthropisés (parcelle ayant servi aux loisirs motorisés ou anciens jardins) depuis plusieurs décennies. La végétation rencontrée montre que ces 2 espaces sont en cours de fermeture.

Concernant la flore, aucune espèce remarquable n'a été repérée sur le site. Le Cèdre de l'Atlas situé près de la parcelle des anciens jardins est à préserver dans le cadre des aménagements.

Préserver les alignements d'arbres en bordure de RD, ceux-ci servant de coupe vent et évite un trop grand enneigement en hiver sur cet unique axe routier desservant le site.

Notamment, il est important de préserver la haie composée de résineux et de feuillus sur la frange sud de la parcelle ouest (la clairière). Outre la fonction écologique de continuité végétale le long de la RD, cette haie permettra de préserver les vues et de limiter l'impact paysager des aménagements futurs.

L'aménageur propose l'utilisation de matériaux et de techniques de construction évitant l'imperméabilisation des surfaces. Cet engagement, qui concourt également à l'intégration paysagère, va limiter l'impact sur le milieu.

Concernant la parcelle sud-est (jardins), pas d'enjeux particuliers d'un point de vue environnemental mais des vues sur ce lieu (aujourd'hui dissimulé) à anticiper en fonction de la dynamique forestière des alentours.

Un corridor écologique majeur traverse l'emprise du projet.

Les enjeux sont modérés sur le plan des milieux naturels.

2.4. Milieu socio-économique

2.4.1. Documents d'urbanismes

Le site se trouve à la croisée de quatre communes Chevinay, Courzieu, Pollionnay et Vaugneray.

Ces communes font parties du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais (SOL).

Les Projets de ces différents territoires impactés par le projet de l'auberge de Saint Bonnet le Froid portent sur :

Documents d'urbanisme	Orientations des documents d'urbanismes	Sur le plan touristique
PLU Commune de CHEVINAY	<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise de l'urbanisation Définir les prévisions de développement de la commune et élaborer un projet de territoire dans le respect des principes de développement durable; - La préservation des patrimoines Revoir le règlement des différentes zones; - Le maintien de l'activité agricole Revoir la délimitation et la réglementation des zones agricoles et naturelles; - La prise en compte des risques 	<p>Le tourisme est présent dans la vallée de la Brévenne et dans la commune surtout sous la forme d'un « tourisme vert », de fin de semaine et de vacances, lié à la proximité à l'agglomération lyonnaise. La fréquentation est plutôt régulière sur l'année avec toutefois un pic estival, car elle est principalement le fait des lyonnais. Les loisirs développés sont donc des loisirs campagnards (promenade, chasse et pêche essentiellement) ou sportifs (randonnée, VTT, ...).</p> <p>Un des enjeux du P.L.U. est "de développer la vente directe à la ferme voire favoriser le "tourisme agricole" (visites, fermes pédagogiques,...)"</p> <p>La carte du P.A.D.D. localise le secteur de l'auberge comme un bâtiment à préserver présentant un intérêt patrimonial, et qui, de plus, est situé au cœur de la trame verte majeure. L'objectif de préservation des arbres remarquables est également inscrit dans ce P.A.D.D.</p>
PLU Commune de COURZIEU	<ul style="list-style-type: none"> - La croissance démographique et les besoins en surface constructible - La politique de diversification de l'habitat - Le développement du tissu urbain - Les équipements liés à l'urbanisation - La pérennité du secteur agricole - Le renforcement économique à l'échelle intercommunale - Les déplacements 	<p>L'axe sur le développement économique dispose d'un chapitre sur le développement touristique, en évoquant le tourisme vert (randonnée), le parc animalier et l'aire naturelle touristique du Col de la Croix de Pars.</p> <p>Il n'y a pas d'explications particulières consacrées au développement de l'auberge de Saint Bonnet le Froid</p> <p>La carte du PADD ne localise pas le</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - La protection des espaces naturels - La prise en compte des risques naturels - Les communications numériques 	secteur de l'auberge comme un lieu de développement d'activités touristiques, mais identifie ce secteur en zone boisée et surtout en « espace naturel sensible »
PLU Commune de POLLIONNAY	<ul style="list-style-type: none"> - L'ambition générale : une nouvelle organisation du bourg permettant de conforter la centralité tout en préservant le cadre de vie de qualité de la commune - Valoriser les qualités paysagères et préserver les ressources par le maintien des qualités paysagères, la protection des espaces naturels et agricoles, le maintien de la ressource agricole - Inscrire les dynamiques urbaines dans une économie d'espace, une qualité résidentielle et un cadre de vie attractif 	
SCoT Ouest Lyonnais (SOL)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un mode de développement «Ouest Lyonnais» organisé autour du concept de «villages densifiés» avec la préservation de la structure villageoise et la recherche de formes urbaines plus économe en espace; - Assurer un meilleur équilibre des territoires du SCoT en matière de mobilité et de déplacement en développant, en particulier les transports en commun; - Préserver la «marque identitaire» du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles ainsi que la gestion et la mise en valeur des espaces naturels 	

Les parcelles sur la commune de Vaugneray ne sont pas concernées par le projet.

2.4.2. Contexte

La Commune de Courzieu :

La population municipale de la commune a connu une hausse entre les années 70 et 90.

Depuis les années 2000, la population stagne et observe même un léger repli sur les 2 derniers recensements.

En 30 ans, la population a toutefois été multipliée par 1,3.

La population des 15-64 ans a peu varié entre 2006 et 2011 (-5 personnes) et a été un peu plus importante entre 2011 et 2013 (-19 personnes).

Le pourcentage d'actifs a ainsi augmenté entre 2006 et 2013 de 4 points.

Au 31 Décembre 2014, 109 postes des établissements actifs sont recensés à l'échelle communale, dont 5 dans l'agriculture, sylviculture et pêche ; 6 dans l'énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ; 55 dans la fabrication d'autres produits industriels ; 12 dans la construction ; 1 dans le commerce et réparation automobile et motocycle ; 3 dans le transport et entreposage ; 3 dans l'hébergement et la restauration ; 2 dans les activités spéciales, sciences et techniques, services administratifs ; 15 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale et 7 dans d'autres activités et services.

De plus, la répartition (en pourcentage) des emplois selon le secteur d'activité met en évidence une prédominance de l'agriculture et de l'industrie. Les secteurs les moins pourvoyeurs d'emplois sont la construction, le commerce et les services.

De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire de résidence tant au niveau de la commune que de l'intercommunalité.

Ce phénomène est facilité par la proximité de l'agglomération lyonnaise.

Le nombre d'actifs résidant dans la commune et ayant un emploi est en hausse. Entre 2006 et 2011 le taux d'activité a augmenté de 0,7 points.

Le nombre d'emplois bien qu'important sur le territoire communal ne permet pas aux actifs résidant à Courzieu d'y travailler. Ils sont de moins en moins nombreux à y travailler. La majorité travaille dans le Rhône.

Courzieu accueille une zone d'activités "La Giraudière" découpées en 5 lots, l'extension de la zone d'activité existante des "Roches" et des commerces et services de proximité restreints.

La Commune de Chevinay :

La population municipale de la commune a connu une hausse entre les années 70 et 90, qui devient plus importante à la fin des années 90 (+68 habitants de 1999 à 2013).

La population augmente de manière raisonnable et régulièrement sur ces dernières années. En 30 ans, la population a toutefois été multipliée par 1,7.

La population des 15-64 ans a peu varié entre 2008 et 2013 (+7 personnes). En revanche, le nombre d'actifs a diminué de 284 à 278 entre 2008 et 2013.

Le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur la commune est de 15 en 2013, alors que le nombre d'actifs travaillant dans une autre commune est de 222 la même année.

Ces valeurs mettent en avant le fait que de nombreux actifs travaillent en dehors du territoire de résidence que ce soit sur la commune ou l'intercommunalité. Ce phénomène est facilité par la proximité de l'agglomération lyonnaise.

Il est notamment indiqué dans le rapport de présentation du P.L.U. de Chevinay :

« La montagne de la Luère La ligne de crête des Monts du Lyonnais est un lieu d'attractivité touristique important, très fréquenté lors des week-ends ensoleillés et des vacances d'été, notamment par les lyonnais. Le col de la Luère ou le château de Saint Bonnet le Froid servent souvent de point de départ pour les promeneurs ou randonneurs qui profitent de la vue en balcon sur toute la vallée de la Brévenne et les Monts du Lyonnais ».

Tous les sentiers de Chevinay conduisent en effet au château, et le GR «Tour des Monts du Lyonnais» passe devant. Les départementales 113 (route des cimes») et 24 (qui redescend sur le bourg) sont également très fréquentées par les cyclistes.

Compte tenu de la fréquentation importante, des problèmes de stationnement se posent régulièrement, notamment le long de la route où de nombreux piétons et cyclistes circulent également.

Une réflexion «sur les crêts boisés » est menée par le Conseil Général sur un éventuel aménagement des abords du Château : parking, meilleure séparation des circulations, réduction des vitesses.

Ce point s'inscrit dans la Charge Paysagère de l'Ouest Lyonnais portée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Le stationnement reste donc un enjeu tant pour les activités existantes que pour le fonctionnement du site de l'Auberge de Saint Bonnet le Froid.

Activités Touristiques du secteur de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle:

Les points d'attrait touristiques majeurs sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresles sont multiples :

- Parc animalier de Courzieu : spectacles de vols de rapaces et «à la rencontre des loups» – aire de jeux et sentier naturaliste.
- Couvent Sainte-Marie-La-Tourette : couvent dominicain construit à Eveux par Le Corbusier. Haut lieu de l'architecture du XXème siècle, il est classé monument historique.
- Musée de la Mine à Saint-Pierre-la-Palud : à l'origine de l'industrie chimique lyonnaise, cette exploitation fut l'une des plus importantes mines de pyrite d'Europe. Le musée intègre une reconstitution d'une galerie souterraine, une exposition de matériels, des salles minéralogiques, accompagnées des visites guidées régulières et des expositions temporaires.
- Musée lapidaire et vestiges de l'Abbaye Saint-Martin-de-Savigny : ce musée regroupe des pierres sculptées provenant de l'abbaye : clefs de voûtes, chapiteaux, colonnes. Des visites commentées sur un circuit historique piétonnier sont organisées.
- Les Carrières de Glay : Ce site propose un parcours jalonné de panneaux pédagogiques : géologie, techniques d'extraction, travail des tailleurs de pierre (loge et portail récemment rebâti). Vue remarquable sur la vallée de l'Azergues, les Monts de Tarare et les Monts du Beaujolais. Les Carrières de Glay sont classées Espace Naturel Sensible géré par le Département (présence de flore de lande calcicole, chauve-souris...). Visites libres ou guidées.
- La Ferme Reverdy : située sur la commune de Saint Julien sur Bibost, elle est le témoin de l'architecture traditionnelle du Lyonnais. Visites guidées.

Pour accueillir les touristes, le territoire propose une offre diversifiée d'hébergements et d'espaces de restauration : 4 hôtels classés hôtels de tourisme, 21 chambres d'hôtes, 29 gîtes ruraux, 3 campings, 1 parc résidentiel de loisirs et une cinquantaine de restaurants (2 sont membres des Toques Blanches Lyonnaises et 2 sont cités au Guide Michelin).

Le diagnostic du schéma touristique fait ressortir les constats et quelques chiffres clés :

- Une fréquentation très saisonnière
- Pic de visiteurs les week-ends
- Prédominance de la clientèle à la journée ou court-séjour
- 108 000 nuitées touristiques en 2010
- Consommation touristique estimée à 3,94 millions d'euros en 2010, en augmentation de 3 % par rapport à 2009
- 141 emplois estimés dans les activités caractéristiques du tourisme, soit 49 entreprises concernées

2.4.3. Statut foncier

Les activités et fonctionnement du site concerne les parcelles cadastrales suivantes :

- Commune de Chevinay section AE n°132, 134pp, 265pp et 266
- Commune de Courzieu section AN n°124pp, 125 et 126pp.
- Commune de Pollionnay section AM n°156pp, 168 et 169pp



16. Extrait Carte cadastrale (Source : Géoportail)

2.5. Milieux aquatiques et ressource en eau

2.5.1. Contexte réglementaire

La Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000 fixe le bon état de toutes les masses d'eau pour 2015. Pour cela elle a mis en place l'utilisation de plans de gestion qui se traduisent par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux au niveau de la France. Ces SDAGE, avec leurs documents d'accompagnement, ont pour vocation d'orienter et de planifier la gestion des masses d'eau à l'échelle de bassin versant et notamment celui du Rhône et Méditerranée. Ce schéma est révisé tous les 6 ans.

Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

- OF 0 : "S'adapter aux effets du changement climatique"
- OF 1 : "privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité"
- OF 2 : "concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques"
- OF 3 : "Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics de l'eau et de l'assainissement"
- OF 4 : "Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau"
- OF 5 : "Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé"
- OF 6 : "Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides"

- OF 7 : "Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir"
- OF 8 : "Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations et tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques"

Le sous bassin versant codifié RM_08_05 correspond à celui de la Brévenne et le RM_08_14 à celui de l'Yzeron.

Contrat de rivière Brévenne-Turdine

Le contrat de rivières Brévenne-Turdine est porté par le Syndicat de rivières Brévenne Turdine (SYRIBT). Il se base sur l'amélioration de la qualité des eaux, la protection et la restauration des milieux aquatiques, la gestion des crues et la gestion quantitative de la ressource, la promotion des actions auprès du public. Il est arrivé à échéance en 2014.

Contrat de rivière de l'Yzeron Vif

Le contrat de rivière de l'Yzeron est porté par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC). Les actions du contrat de rivières sont orientées vers le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux, la limitation des risques dus aux inondations, la coordination des actions et la promotion de la connaissance et des intérêts des milieux aquatiques.

- Objectif A : Améliorer la qualité des eaux superficielles
- Objectif B : Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage
- Objectif C : Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues
- Objectif D : Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés
- Objectif E : Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation
- Objectif F : Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser
- Objectif G : Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

Lors du comité de rivière du 10 décembre 2010, il a été décidé de ne pas relancer un nouveau contrat mais de poursuivre, voire d'amplifier, les actions engagées, notamment :

- le programme de lutte contre les inondations,
- l'entretien et la valorisation du cours d'eau, qui feront l'objet d'un plan de gestion pluriannuel.

2.5.2. Eaux superficielles

Le site se trouve en tête de deux bassins versants. Il surplombe les vallées de la Brévenne à l'ouest et du Rhône à l'est.

Le réseau hydrographique est dense avec un étiage sévère du fait de nombreux assèchements temporaires. Saint Bonnet le Froid est caractérisé par la présence de plusieurs sources dont celles de La Tourette, sont captées.

Côté nord-ouest, l'auberge se trouve 350 m en amont de sources captées, naissance du ruisseau de la Tourette, l'un des nombreux affluents de la Brévenne dans laquelle il se jette en rive droite en limite des communes de Chevinay et Saint Pierre la Palud.

Côté sud-est, le site se trouve en tête du bassin versant de l'Yzeron, affluent du Rhône en rive droite. Le premier cours d'eau rencontré en aval du projet est le ruisseau Le Dronau.

La Brévenne :

A Sain Bel la Brévenne présente un module de l'ordre de 1,5 m³/s et l'étiage peut être très sévère, avec un débit de temps sec de retour 5 ans de 6 l/s.

Les cours d'eau amont de la Brevenne sont classés en première catégorie piscicole.

La partie amont de la Brévenne fait partie des zones protégées selon la directive Nitrate du SDAGE RM.

L'objectif de bon état écologique de la masse d'eau "La Brévenne à l'amont de la confluence avec la Turdine" (FRDR 569b) est reporté en 2021 pour des raisons de faisabilité technique et de coûts disproportionnés. Les pressions à traiter sur ce cours d'eau concernent l'altération de la continuité écologique et de la morphologie, la pollution diffuse par les pesticides agricoles, la pollution ponctuelle urbaine et les prélèvements.

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2016	MOY ①	TBE	BE	MED ①	TBE	MAUV ①	MOY	MED					MED		MAUV ①
2015	BE	TBE	BE	MED ①	TBE	MAUV ①	BE	MAUV					MAUV		MAUV ①
2014	BE	TBE	BE	MED ①	TBE	BE	MOY	MAUV					MAUV		MAUV ①
2013	BE	TBE	BE	MOY ①	TBE	MAUV ①	MOY	MED					MED		MAUV ①
2012	BE	TBE	BE	MOY ①	TBE	MAUV ①	MOY	MED					MED		MAUV ①
2011	BE	TBE	BE	MOY ①	TBE	MAUV ①	MOY	MED					MED		MAUV ①
2010	BE	TBE	MOY ①	MOY ①	TBE	BE	MOY	MED					MED		MAUV ①
2009	BE	TBE	BE	MOY ①	TBE	BE	MOY	MOY					MOY		BE
2008	MOY ①	TBE	BE	MOY ①	TBE	BE							Ind		BE

17. Fiche état des eaux : Brevenne à Saint Bel (code station : 06055000) (Source : eau RMC)

Le Dronau et L'Yzeron :

Le module du Dronau est de l'ordre de 90 L/s à proximité de sa confluence avec l'Yzeron.

Au niveau de cette même confluence, la population piscicole de l'Yzeron se compose en majeure partie de vairon avec également la présence de la truite Fario. L'Yzeron sur sa partie amont jusqu'au Dronau inclus sont en liste 1, soit des cours d'eau présentant des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

L'objectif de bon état écologique de la masse d'eau "Le Charbonnières, le Rau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières" (FRDR 482a) est reporté en 2021 pour des raisons de faisabilité technique.

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2016	TBE	BE	BE	BE	TBE								Ind		Ind
2015	TBE	BE	BE	BE	TBE	Ind	MED	MOY					MED		Ind
2014	TBE	BE	BE	BE	TBE		MED	MOY					MED		
2013	TBE	TBE	TBE	BE	TBE		MED	MOY					MED		

Voir la rubrique évaluation de l'état.

gende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

18. Fiche état des eaux : Yzeron à Craponne 1 (code station : 06213640) (Source : eau RMC)

2.5.3. Hydrogéologie

Sur le secteur, une masse d'eau souterraine est repérée, il s'agit du "Socle Mont du Lyonnais, Beaujolais, Maconnais et Chalonnais BV Saône" (code FRDG611) d'une superficie de 2 229 km².

Situé sur la bordure orientale du Massif central, le territoire dépend administrativement, dans sa plus grande partie, des départements de la Saône-et-Loire, de la Loire et, pour une faible part, du Rhône.

Limite ouest : ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et l'Atlantique (limite de bassin versant Loire-Rhône) ; de Marcenod au sud jusqu'à Montchanin

Limite nord : contact socle - Houiller du bassin de Montceau-les-Mines

Limite est : de Givors à Lozane, contact alluvions modernes - autres terrains (socle, terrasse, glaciaire), suivant le cas, puis de Lozane à Mercurey (ouest de Chalon-sur-Saône), contact socle - Jurassique

Limite sud : de Marcenod à Givors.

L'écoulement de la masse d'eau est libre dans un socle karstique et affleurant sur plus de 98 % de sa surface. Les 2 % restant étant recouverts par les masses d'eau de domaine sédimentaire de l'Azergue, la Saône, le Garon et le Rhône.

Dans ce contexte cristallin, l'eau s'infiltré dans les zones altérées et circule selon la ligne de plus grande pente. Elle atteint la partie superficielle fissurée et diaclasée de la roche saine. La présence de failles ou de filons peuvent y favoriser une accumulation qui livrera son trop-plein sous forme de sources.

Les informations suivantes sont issues de la fiche caractéristique de cette masse d'eau, produite par Rhône-Méditerranée.Eau France :

Les réserves en eau de la masse d'eau sont renouvelées exclusivement par l'infiltration des pluies sur l'impluvium (précipitation annuelle moyenne de 800 à 1 100 mm).

La masse d'eau est drainée vers la Saône et le Rhône. Notamment, les cours d'eau de la Brévenne et de L'Yzeron drainent cette masse d'eau souterraine.

Les complexes altérés se caractérisent par une faible transmissivité, de l'ordre de 10^{-4} m²/s. Les émergences ont de faibles débits (jusqu'à 1 l/s)

Les ressources en eaux souterraines propres au territoire n'interviennent que pour une faible part dans l'alimentation en eau potable des collectivités. On dénombre seulement une vingtaine de captages AEP.

L'exploitation des eaux souterraines se limite au captage de sources de faible débit (< 1 l/s) fournissant un volume journalier de quelques dizaines de mètres-cubes. Elles sont utilisées par les communes rurales comme ressources principales ou d'appoint.

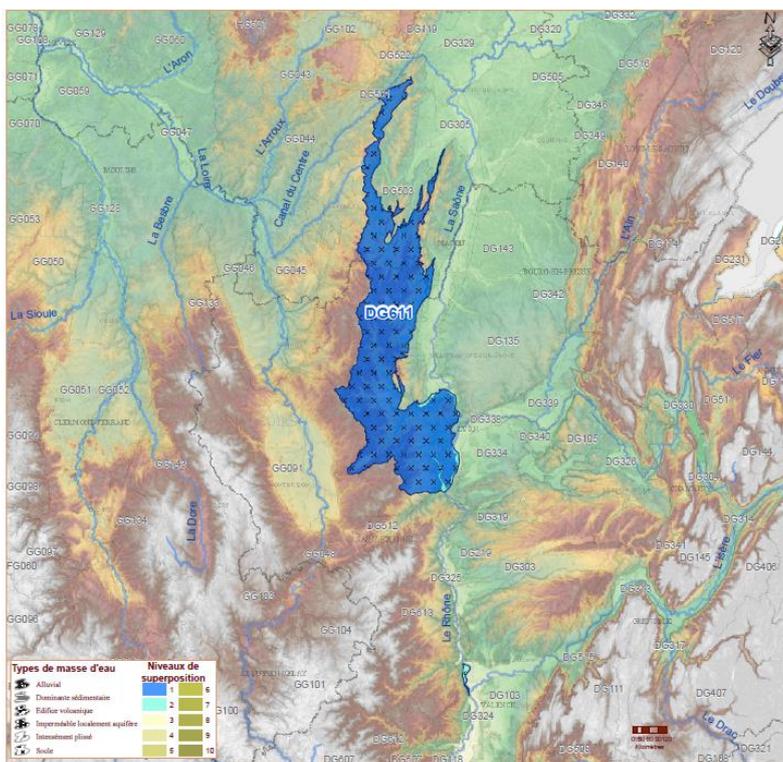
L'alimentation des agglomérations (Tarare, Cluny, Oullins...) est assurée par les nappes alluviales de la Saône, du Rhône ou par des prises d'eau (barrage de Joux pour Tarare).

La masse d'eau souterraine est en bon état tant pour son état quantitatif que son état chimique. Toutefois ces données seraient à compléter surtout sur son aspect quantitatif, la masse n'ayant qu'un seul point de mesure.

Les pressions pouvant s'exercer sur la masse d'eau sont :

- Agricoles : majoritairement élevage bovin et un peu ovin de façon extensive en secteurs plateaux et pentes et pour les vallées et coteaux la viticulture et arboriculture intensive (sur le beaujolais et le maconnais).
- Activités industrielles : sur les vallées et à proximité des villes.

La masse d'eau ne fait l'objet d'aucun problème ni de mesures répertoriés par le SDAGE.



19. Carte Hydrographie à proximité du site (Source Eau France et BRGM)

Bien que la masse d'eau présente une faible transmissivité, l'enjeu du projet sur le milieu hydraulique réside dans une bonne gestion des eaux tant de ruissellement que le traitement des effluents générés par l'activité.

Le projet de parking "Verger" se trouve en limite de BV capté par une retenue collinaire irrigante.

Le projet de parking "Clairière" se trouve éloignée de 350 m des sources de la Tourette.

2.6. Réseaux

2.6.1. Réseaux humides

Eaux Usées :

Le site se trouve en zone assainissement non collectif (ANC) tant sur la commune de Courzieu que de Chevinay. Une étude de filière d'assainissement est en cours de réalisation par le bureau d'études AGE assainissement afin de mettre aux normes l'auberge existante en ce qui concerne le traitement des effluents générés par l'activité. Vue l'activité essentiellement de restauration sur le site, ceux-ci sont de type domestiques.

Le traitement se fera par la mise en place d'une station de traitement Eloy water nécessitant une alimentation électrique et d'une capacité de traitement de 20 EH puis les eaux traitées seront infiltrées dans le sol sur la propriété en contre-bas des zones de circulation et d'activités touristiques de l'auberge de Saint Bonnet le Froid.

La filière d'assainissement ainsi que l'infiltration dans le sol se trouve sur la parcelle AN n°124 de la commune de Courzieu.



20. Localisation de l'ANC

Eaux pluviales :

Selon le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation de la Brévenne et de la Turdine, les communes de Chevinay et Courzieu sont concernées par la zone blanche du règlement du PPRNPI. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 mai 2012.

Le site se trouve en zone Blanche du PPRi, aussi il est prévu les dispositions suivantes pour les projets.

« Cette zone blanche comprend le territoire des communes sur lesquelles le PPRNi a été prescrit, et situé en dehors des zones rouges, rouges extension et bleues. Il s'agit d'une zone qui n'est pas soumise au risque inondation de la Brévenne-Turdine ou de leurs affluents. Cependant certains aménagements qui y seraient implantés pourraient aggraver le risque inondation dans les zones déjà exposées.

La prescription de rétention des eaux pluviales est la suivante :

Dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du présent plan de prévision des risques naturels d'inondation, les communes établiront un zonage pluvial, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, à l'échelle d'un secteur cohérent, et le prendront en compte dans leur plan local d'urbanisme (intégration dans le règlement, plan en annexe).

Le zonage pluvial sera établi avec la contrainte suivante : l'imperméabilisation nouvelle occasionnée par :

- toute opération d'aménagement ou construction nouvelle,*
- toute infrastructure ou équipement,*

ne doit pas augmenter le débit naturel en eaux pluviales de la parcelle (ou du tènement). Cette prescription est valable pour tous les événements pluviaux jusqu'à l'événement d'occurrence 100 ans. Pour le cas où des ouvrages de rétention doivent être réalisés, le débit de fuite à prendre en compte pour les pluies de faible intensité ne pourra être supérieur au débit maximal par ruissellement sur la parcelle (ou le tènement) avant aménagement pour un événement d'occurrence 5 ans.

Les techniques de gestion alternative des eaux pluviales seront privilégiées pour atteindre cet objectif (maintien d'espaces verts, écoulement des eaux pluviales dans des noues, emploi de revêtements poreux, chaussées réservoir, etc....).

Dans la période comprise entre l'approbation du plan de prévention et celle où le zonage pluvial sera rendu opposable au pétitionnaire, les dispositions suivantes seront appliquées :

- les projets soumis à autorisation ou déclaration en application de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement seront soumis individuellement aux dispositions ci-dessus, [...]* »

21. Extrait du chapitre 6 du PPRi (source : Règlement du PPRi Brévenne – Turdine)

Le règlement de la zone blanche du PPRi de l'Yzeron est le même que celui du PPRi Brévenne – Turdine avec comme information supplémentaire la disponibilité de données pluviométriques gratuites sur le site du Grand Lyon.

L'unité de traitement du site devra respecter la réglementation en vigueur et être conforme sur sa capacité de traitement en cas d'augmentation de sa capacité d'accueil.

Pour les eaux pluviales, il n'est pas prévu d'imperméabilisation de surfaces, mais les pertes de capacité d'infiltration dues à un tassement supplémentaire des sols sur les zones circulées seront traitées de façon à permettre l'infiltration au plus près afin d'éviter les ruissellements.

2.6.2. Alimentation en Eau Potable

La commune de COURZIEU possède plusieurs captages pour l'alimentation en eaux potables, qui viennent s'ajouter aux captages privés des particuliers. Les zones de captages communaux sont au nombre de 5. Elles se situent dans la partie Sud-Est de la commune, sur le versant cristallin des Monts du Lyonnais principalement représenté par des terrains gneissiques. Ces captages sont implantés en zone naturelle ou agricole non urbanisée, à l'amont des habitations les plus proches.

De plus la DUP en date du 8 Mars 2011 autorisant les deux captages du Martinet (SIE de la Brévenne) situés sur la commune de Chevinay impacte Courzieu du fait de la définition des périmètres de protection éloignés. Cette servitude est prise en compte.

Les captages communaux et leurs périmètres de protection sont actuellement localisés sur les plans de zonage et classés en Np, zone naturelle totalement inconstructible.

Le PPE du Martinet est mentionné dans le cahier et les plans des SUP en limite de Chevinay et de Savigny, la commune de Courzieu n'est concernée que par le périmètre de protection éloigné classé en N et sur la Giraudière en zones Ai et Ui non constructibles.

2.6.3. Défense incendie

La défense incendie est assurée sur le site. L'Auberge de Saint Bonnet le Froid dispose des autorisations en la matière et d'un plan d'évacuation. Des points d'eau sont présents à proximité et des camions pompe tonne peuvent alimenter le site.

La borne incendie implantée sur le bord de la RD113 est en marche, mais sa pression insuffisante ; les services publics devront y remettre la pression.



22. Borne incendie et coffret ENEDIS à proximité de l'Auberge

Le site du projet est desservi par les principaux réseaux (AEP, électricité et téléphone) hormis le réseau d'assainissement, aussi des techniques alternatives de gestion des eaux usées devront être mises en œuvre.

2.6.4. Réseaux Secs

Desserte en électricité :

Le site est actuellement desservi par le réseau électrique. Il a trois compteurs électriques sur le site : deux au château de Chevinay et un sur l'auberge.

Une chaudière fioul sera maintenue dans l'auberge, à laquelle un poêle bouilleur, fonctionnant à la bûche bois collectée sur le domaine, sera ajouté.

Il n'y a pas de chauffage électrique sur la partie auberge.

Dans la partie du château, il n'y a pas de chauffage au sol électrique. Les trois radiateurs électriques seront supprimés. La chaudière au fioul est obsolète et sera remplacée par une chaudière fioul à condensation avec un meilleur rendement. Un poêle bois bouilleur à bûches sera rajouté.

Dans les futures salles de réception, il n'y a pas de compteurs électricité. Une alimentation électrique sera mise en place pour cette zone.

Desserte en gaz :

Le site n'est pas desservi en gaz.

Desserte en nouvelles technologies :

Actuellement la commune de Courzieu est desservie par l'ADSL mais ne dispose pas encore ni du câble ni du très haut débit. Il n'existe pas de nœud de raccordement ADSL installé dans cette commune ; les lignes téléphoniques sont raccordées à un ou plusieurs centraux situés dans les villes avoisinantes de Bessenay, Sainte-Foy-l'Argentière et Yzeron.

Le site n'est aujourd'hui desservi par aucun réseau télécom. Le raccordement satellite est très onéreux donc non envisagé aujourd'hui.

Une ligne analogique sera commandée et l'ADSL sera ensuite testée.

2.6.5. Voirie et accès

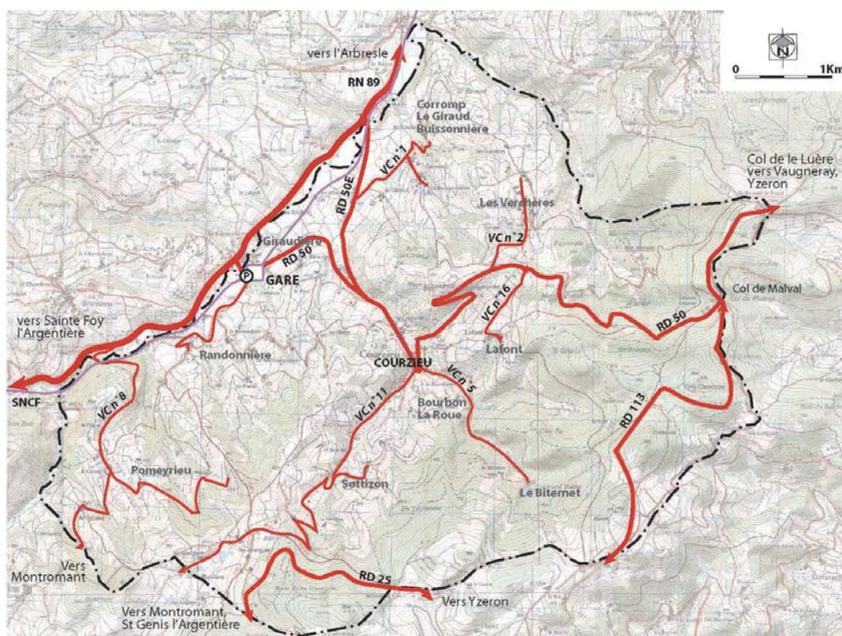
Desserte routière :

La commune de Courzieu est longée en limite Ouest par la RD389, qui longe la vallée de la Brévenne, de même que la voie ferrée Lyon – Sainte-Foy-l'Argentière. Elle est bordée à l'Est par la RD24 qui permet de se diriger vers l'Ouest lyonnais via les cols de Malval et de la Luère.

Elle est traversée par :

- la RD 50, d'axe Ouest-Est, entre la RD 389 et la commune de Vaugneray, desservant le Bourg de Courzieu,
- la RD 50E entre la RD 50 et la RD 389,
- la RD 25 au Sud-Est entre Montromant et Yzeron
- la RD 113 en limite Est, d'axe Nord-Sud, entre la RD 50 et la commune d'Yzeron.

Le site de l'Auberge est accessible depuis la RD 113.



23. Réseau routier Courzieu (Source : PLU)

Le village de Chevinay reste à l'écart de la principale voie de circulation (D389).

Le village n'est donc traversé que par des routes au trafic strictement local. La D24 est l'axe le plus fréquenté, avec un trafic de 1000 à 2000 véhicules/jour (1999) en direction de Saint Pierre la Palud, l'Arbresle et l'agglomération lyonnaise (via la D7 ou la D389). La RD24 rejoint la Route de Saint Bonnet (RD113) située à l'Est de l'auberge. Les autres routes sont peu fréquentées (moins de 500 véhicules/jour).

Desserte en modes doux :

Le site de l'Auberge est peu accessible en modes doux. Il reste en effet éloigné des zones d'habitat, de covoiturage,... et présente également un certain dénivelé n'étant pas favorable à cette pratique de déplacements.

Toutefois, des chemins de randonnée existent et traversent le site, notamment sur la partie Est, là où se situera la zone de stationnement perméable. VTT, quad, ... empruntent actuellement régulièrement ces sentiers. Le tracé du chemin communal est ainsi amené à être déplacé, afin d'obtenir des déplacements sécurisés, et une tranquillité, à la fois pour les visiteurs de l'auberge, mais également pour les randonneurs qui traverseraient le site.

La cohabitation de diverses activités gérées par différents acteurs sur le site est un enjeu à prendre en compte afin de coordonner au mieux les différents intérêts en toute sécurité.

Transport en commun :

Depuis le 1er janvier 2015, le SYTRAL est devenu l'unique autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur l'ensemble du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La commune de Courzieu n'est pas desservie par une ligne régulière de transport.

Le site de l'auberge n'est ainsi pas desservi par une ligne de transport départemental.

Accès et stationnement :

L'accès au site se fait directement depuis la RD 113 et de façon très imprécise. L'Auberge dispose d'une zone de stationnement coté Est et d'un second espace plus flou coté Ouest, le long de la RD 113.



24. Localisation des espaces de stationnement existants

Il ne s'agit ni dans un cas, ni dans l'autre, de parkings délimités en nombre de places, car il n'y a pas eu de traitement de ces zones. C'est la configuration du site qui a induit naturellement la vocation de ces espaces ainsi ils sont au mieux intégrés à l'environnement.



Il s'agira de poursuivre la préservation de cet enjeu d'intégration paysagère en créant des poches de stationnement sur les espaces déjà repérés et à d'autres endroits induisant le moins d'aménagements et en les traitant en revêtements naturels gardant ainsi l'intégration dans le paysage et la perméabilité des surfaces.

2.7. Collecte et traitement des déchets

Les ordures ménagères et les emballages ménagers sont collectés en porte-à-porte par l'entreprise SITA MOS pour le compte de la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées 1 fois par semaine (en général le vendredi)

Les emballages ménagers recyclables sont collectés 1 fois par quinzaine (en général le lundi). Cette collecte de matériaux recyclables comprend : bouteilles en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques, journaux, revues, magazines.

Pour le recyclage du verre, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires situés au Bourg ou à Gonin sur la commune de Courzieu.

2.8. Etat initial des nuisances et risques

2.8.1. Risques naturels et technologiques

Risques d'inondation Brévenne et Yzeron : Le site, en tête de BV, n'est pas soumis à ce risque.

Risque de séisme : Les communes sont classées en zone de sismicité 2, zone faible. Des règles de construction parasismique sont applicables pour les nouveaux projets, notamment recevant du public.

Retrait gonflement d'argile : Le site de l'Auberge n'est pas soumis à ce risque.

Risque de Mouvement terrain : La déclivité qui touche quasiment l'ensemble de la commune de Courzieu induit des risques géologiques. Les pentes sont importantes et oscillent parfois entre 20 et 50 %. Cela provoque une instabilité des terrains, des glissements sont possibles en cas de fortes précipitations. Des failles marquent d'ailleurs la présence de ce risque. Une étude a été réalisée par le BRGM en 2012 et remplace l'étude précédente réalisée dans le cadre du CETE en 1989, à l'échelle du département. Toutefois le site de l'Auberge ne semble pas être concerné par ce risque.

Risques produits dangereux : Le site n'est pas concerné

Risques d'accident routier : Position du site en limite de RD 113, voie relativement circulante avec de nombreux passages et peu de visibilité par rapport à la zone de stationnement existante (parking "Parvis") de plus cette zone de parking est traversée par les itinéraires de randonnées pédestre et VVTistes, quad...

Le site du projet est concerné par les risques naturels, aussi il faudra :

- éviter ou limiter l'imperméabilisation des sols,

- respecter les règles de construction des études géotechniques,

Surtout il conviendra de prendre des mesures relatives à la sécurité routière afin de limiter les risques d'accidents qui pourront être associés aux déplacements des futurs usagers.

2.9. Synthèse des enjeux

Le tableau suivant présente et évalue l'importance des principaux enjeux et contraintes de l'environnement de la zone du projet. Ceux-ci sont définis en fonction des atouts et des contraintes que ces éléments représentent par rapport au projet. Le niveau d'enjeu est déduit en fonction de critères tel la rareté, la diversité, la fonctionnalité existante, l'état de conservation suite au projet... d'un espace ou d'une ressource ou lorsque l'élément considéré est corrélé avec des objectifs ou intérêts environnemental, patrimonial, culturel... repéré sur le territoire ou lorsque ses thèmes impactent sur l'existence, le fonctionnement ou l'équilibre du territoire.

Thème environnemental	Ses Atouts	Ses Contraintes	Niveau d'enjeu
Climat	- Doux en été, site présentant un bel ensoleillement.	- Hiver rigoureux limitant les passages touristiques.	Faible
Topographie	- Participe à une bonne intégration paysagère.	- Forte pente qui limite les possibilités d'implantation des zones de stationnement et d'accessibilité.	Modéré
Géologie	- Sols ne nécessitant à priori pas de terrassements particuliers. - Type de sol à priori favorable à la filtration des pollutions des ruissellements eaux pluviales.	- Roche à priori peu perméable pour l'infiltration.	Modéré
Patrimoine historique	- Absence de site archéologique ou de périmètre de protection de monuments historiques. - Préservation de ce bâtiment remarquable inscrit dans le PLU de Chevinay. - Bâtiments existants participent à la valeur ajoutée du projet.	- Des contraintes à étudier en cas d'aménagements du bâti afin de préserver le cachet du site.	Faible
Paysage	- Panoramas exceptionnels sur la vallée de la Brévenne et la vallée du Rhône. - Favorable pour une bonne intégration du projet. - Permet la valorisation du site.	- Veiller à la bonne intégration des aménagements extérieurs pour ne pas « gâcher » ces panoramas.	Modéré
Milieus naturels et biodiversité	- Parcelles déjà anthropisées. - Enjeux floristiques faibles, aucune plante remarquable identifiée sur les parcelles impactées. - Présence et activités humaines existantes depuis des siècles.	- Projet sur trame verte identifiée au SCoT. - Gène de la faune par la circulation et présence humaine.	Modéré

Contexte économique Usages	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité importante du point de vue du tourisme de Nature (randonnées, panorama, parc animalier). - Potentialité de développement économique du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - "Cohabitation" et sécurité avec les circuits de randonnées existants à travailler dans la définition des aménagements extérieurs du site. 	Fort
Documents d'urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'est actuellement pas compatible avec les PLU de Chevinay, Courzieu et le SCoTOL. - Espaces boisés classés limitant les aménagements : possiblement réalisation d'une déclaration pour la réalisation de la création de l'accès à la zone de stationnement "Verger" si abattage d'arbres dans l'espace boisé classé ou modification de zonage de la parcelle concernée. - Zonage en N dans les PLU limitant les aménagements. 	Fort
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise foncière importante par le porteur de projet. 		Faible
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de milieu humide repéré sur les secteurs à aménager. - Pas de cours d'eau dans le secteur du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet doit être en compatibilité avec le SDAGE. - Les ruissellements doivent être maîtrisés. 	Modéré
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité des ressources souterraines. - Bon état quantitatif de la masse d'eau. - Nature du sol peu sensible au risque de pollution de la nappe par infiltration. 		Faible
Eau potable Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de périmètre de protection dans la zone d'étude. - Desserte par le réseau AEP du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en zone d'Assainissement Non Collectif, étude de filière ANC à réaliser. 	Modéré
Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Dessertes en AEP et électricité présentes sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Site non desservi par le réseau d'assainissement collectif. 	Modéré

<p>Voirie, stationnement et circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Site en bordure de desserte routière favorisant l'accès au site. - Pas de desserte par les réseaux de transport en commun. - Zones de stationnement en bordure de la voirie de desserte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible desserte routière. - Possibilités de stationnement insuffisantes. - Nécessité de faire une demande de création d'accès aux zones de stationnement depuis la RD 113. - Circuit de randonnées au milieu de la zone de stationnement. - Site en bordure de desserte routière induisant de mettre en place des dispositions pour la sécurité des visiteurs piétons. - Vitesse de circulation élevée aux abords du projet et visibilité réduite par endroit. 	<p>Fort</p>
<p>Risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Site non concerné par le risque d'inondation. - Site non concerné par les risques technologiques. 		<p>Faible</p>
<p>Nuisances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de pollution de sol - Pas dans un secteur de bruit important. - Bonne qualité de l'air sur le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la circulation routière mais restant à priori en dessous du seuil de 5000 véhicules/jour. 	<p>Faible</p>

3. Incidences sur l'environnement

3.1. Incidences potentielles sur l'environnement

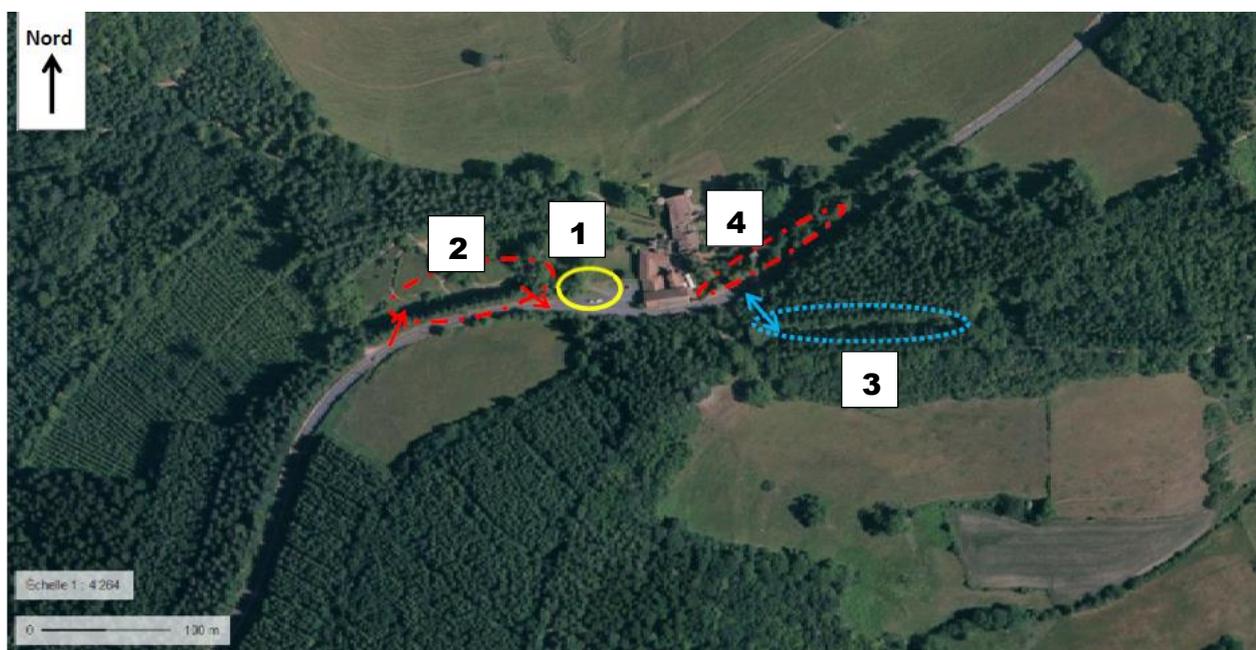
3.1.1. Rappel des caractéristiques du projet

Augmentation de la capacité d'accueil de personne avec une estimation à 20 000 personnes par an. Bien que le site soit ouvert toute l'année, ce sont des activités se déroulant principalement sur les week-ends qui permettront d'atteindre cette estimation d'accueil.

Afin d'organiser et sécuriser le site, les aménagements nécessaires portent sur l'intérieur du bâti existant et pour l'accès, essentiellement à l'organisation de zones de stationnement.

Les zones de stationnement sont envisagées comme suit :

- Secteur "Parvis" (1) : Zone de stationnement permanent 20 à 25 places + 2 places bus,
- Secteur "Clairière" (2) et long de RD113 : Zone de stationnement occasionnel 80 places,
- Le long de RD113 (4) : Zone de stationnement occasionnel 20 places,
- Secteur "Verger" (3) : Zone de stationnement exceptionnel 50 places.



26. Repérage des aménagements extérieurs envisagés

3.1.2. Incidences potentielles sur les déplacements

L'Auberge de Saint Bonnet le Froid se situe sur les territoires communaux de Courzieu et de Chevinay, en limite avec les communes de Pollionnay et de Vaugneray. Il n'existe pas d'impact identifié aujourd'hui sur les communes proches.

Le projet, de par l'augmentation de la fréquentation attendue sur certains événements (mariages, expositions,...), pourrait engendrer des incidences sur les communes voisines en termes de déplacements, qui resteraient toutefois limités au vu des circulations déjà présentes sur la RD 113, principal axe de desserte du site.

Comme indiqué précédemment, l'augmentation de la fréquentation du lieu (étant donné qu'il était fermé depuis 2012) peut engendrer des incidences sur les déplacements induits.

Une estimation de 20 000 visiteurs par an a été établie. Il est vrai que ce projet peut ainsi engendrer des augmentations de trafic notamment sur le principal axe de desserte que représente la RD 113.

Toutefois, cette hausse aura une incidence limitée sur les déplacements pour les raisons suivantes :

- Augmentation des visites notamment les week-ends, lorsque le trafic est moins conséquent depuis l'agglomération lyonnaise
- Augmentation des visites lors des vacances scolaires (location lors des grands week-ends fériés), là encore où le trafic est moindre à cette période en direction de l'agglomération lyonnaise
- Augmentation des visites des groupes, avec des transports collectifs, limitant ainsi la hausse du trafic (lors d'expositions notamment)
- Volonté d'amplifier la saison touristique et donc répartition de l'augmentation du trafic sur l'ensemble de l'année et non plus uniquement de mars à novembre.

3.1.3. Incidences potentielles sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie

Les bâtiments de l'Auberge de Saint Bonnet le Froid ont été construits en matériaux traditionnels : pierre, bois, tuiles.

L'Auberge est située en ligne de crête, mais reste toutefois confinée au cœur d'un espace boisé important. Aussi, les seules visibilitées sont présentes au sein même de l'espace de l'auberge, entre différents secteurs (événement, chambres d'hôtes, salle de restaurant, de réception,...), entre les différentes entités.

Afin de conserver une image qualitative de cette majestueuses architecture, et de préserver ce cadre naturel, l'intérêt du gérant, pour fidéliser ses clients, est de poursuivre les aménagements extérieurs qui s'intégreront parfaitement dans le paysage, notamment au niveau des espaces de stationnement et des nouvelles « constructions » qui se rajouteront à l'ensemble (type véranda, ou autre).

Les projets résident principalement dans les bâtiments existants, ce qui limite d'autant plus les impacts paysagers. Seule une orangerie (verrière) à l'Ouest, contre l'étable et le mur de soutènement du parking, sera rajoutée.

Les enjeux en terme de construction (dans le cas où il y aurait de nouvelles constructions envisagées à l'avenir) nécessitent la réalisation d'un règlement du PLU spécifique, différent des zones à vocation d'habitat.

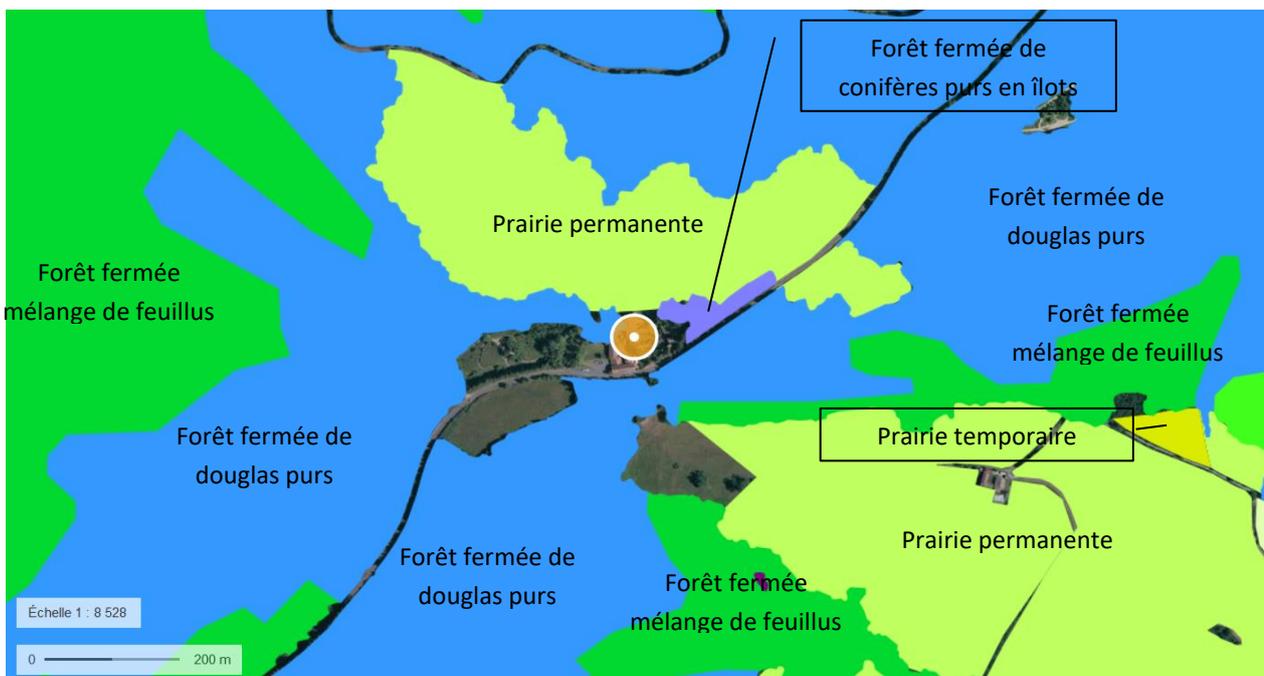
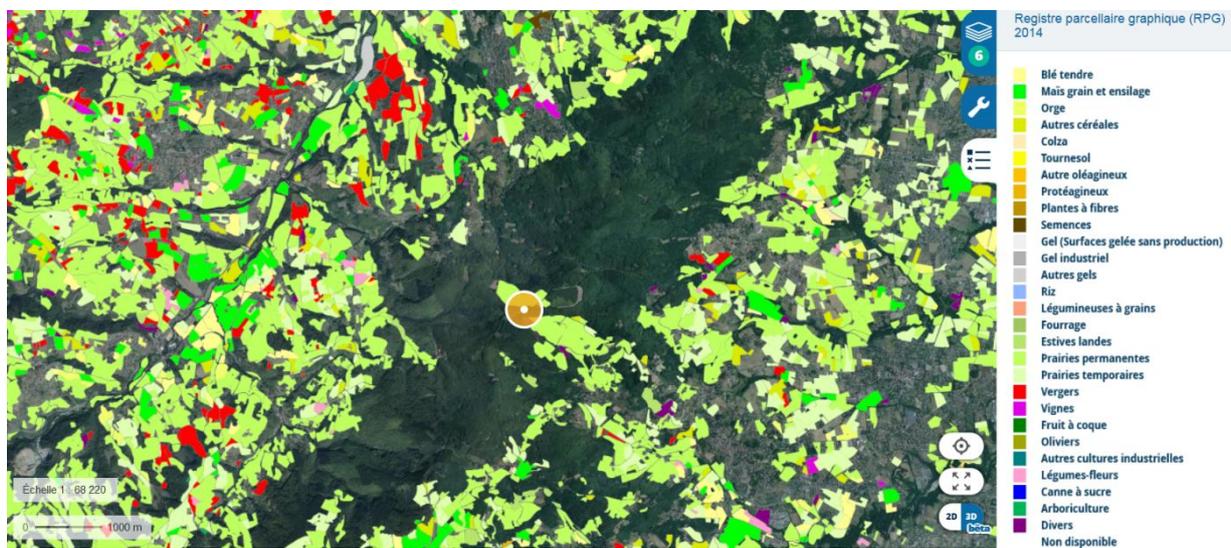
En conclusion, l'intégration paysagère de l'auberge reste un enjeu important, les vues éloignées étant limitées (boisements importants) mais les vues entre les divers secteurs d'accueils (terrasse du restaurant, accueil des chambres d'hôtes, parvis devant la salle de réception,...) nécessitent d'être soignées pour fidéliser les visiteurs, les accueillir dans un environnement chaleureux et convivial.

3.1.4. Incidences en terme socio-économique

Le projet de développement de l'Auberge sur les communes de Courzieu et Chevinay va permettre de remettre en route une activité touristique phare pour l'intercommunalité, et dans une moindre mesure le Département.

Il permet de préserver une activité économique, ayant des retombées directes (fiscalité, emplois,...) et indirects par les activités pouvant en découler (restauration, événements,...). Les activités permettront la création d'environ 10 emplois directs sur la zone. De plus, les activités de marchés, exposition / ventes de produits agricoles ou d'artisanat seront une porte d'ouverte pour faire connaître et promouvoir l'économie locale.

Incidences sur l'agriculture et le domaine forestier :



27. Carte registre parcellaire graphique agricole de 2014 et carte forestière V2

L'agriculture a une part importante sur les communes dont fait partie le secteur de l'auberge de Saint Bonnet le Froid.

Le site est entouré soit de forêts, soit de prairies permanentes.

L'auberge est située sur la ligne de crêtes donnant sur la Vallée de la Brévenne au Nord et sur l'Ouest Lyonnais de l'autre côté de la RD113. Le secteur devient rapidement très pentu sur les deux versants (de l'ordre de 25 à 30 %) La parcelle la plus proche du site à vocation agricole sur la commune de Chevinay (prairie permanente) n'a pas pour but d'être modifiée, le projet n'empêchera pas son fonctionnement actuel.



Zone de stationnement



Cèdre remarquable à l'entrée du site

Les zones de stationnement occasionnel envisagées se trouvent soit sur une parcelle non agricole (pour les secteurs existants RD 113 et Parvis et la zone "Clairière") soit sur une parcelle de forêt classée (secteur "Verger". Toutefois pour la zone dit "Verger", la parcelle n'est pas en bois fermé (moins de 40 % de couvert arboré), et les aménagements, compactage du secteur et réalisation d'une voirie d'accès, entraineront l'abattage de quelques arbres seulement. Le Cèdre remarquable à l'entrée du site étant conservé. En effet, vu les photos ci-dessous, la parcelle n°156 ou sont prévues les places de stationnement n'est que très peu boisée, et n'est pas exploitée en tant que telle, en effet, historiquement c'était le lieu du verger et potager.

3.1.5. Incidences sur les activités du site

De prime abord, le site présente des intérêts récréatifs et touristiques certains. Le projet a pour but "d'organiser " et de mettre en valeur ces potentiels.

Les activités ayant pour but d'augmenter l'accueil du public sur le site, cela va induire potentiellement un croisement des activités, notamment les plus proches : avec les circuits de randonnées et le parc animalier de Courzieu.

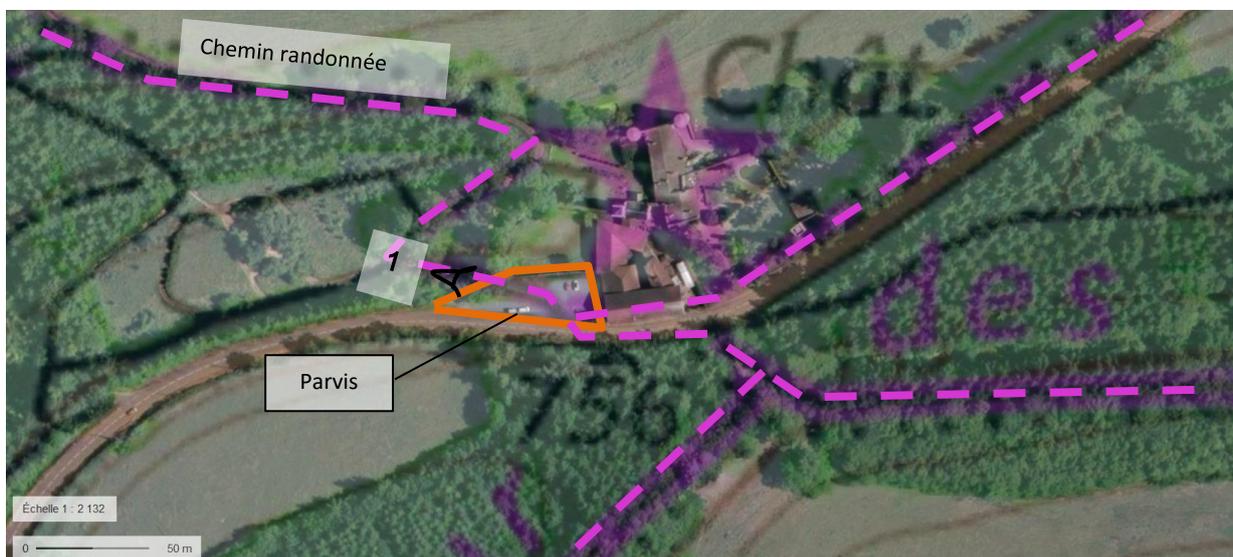
Plus spécifiquement, le projet entraîne la mutualisation de l'espace "Parvis", dont la fonction de zone de stationnement côtoie celle de passage des usagers divers des circuits de randonnées. Ainsi, les enjeux résident dans la gestion de la fréquentation du site. Il s'agit plus particulièrement des nuisances liées sur les chemins de randonnée, les usages motorisés des chemins,...

Le fait que le chemin de randonnée débouche abruptement sur le "Parvis" et qu'il soit situé dans un virage avec peu de visibilité sont des facteurs accidentogènes. Aussi, il est envisagé :

- la mise en place de ralentisseurs en amont du site,
- le décalage du chemin de randonnées pour sécuriser les déplacements à la fois des promeneurs sur les sentiers de randonnée, des visiteurs sur le site de l'auberge et également de sécuriser les pratiques motorisées (moto enduro, quad,..) qui sont autorisées sur les chemins de randonnées existants publics ou privés ayant une convention dans le cadre d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).



Chemin de randonnée arrivant sur le "Parvis" de l'Auberge



3.1.6. Incidences potentielles sur l'aspect sanitaire

Le développement de l'activité induira l'augmentation des volumes de déchets produits : déchets de personnes et déchets dus à l'activité de restauration.

Ceux-ci sont gérés par la collecte des ordures et la création d'une unité de traitement des eaux usées propre au site.

Les incidences sur ces points sont faibles du fait de leur prise en compte et de la mise en place de mesures de gestion aux normes selon les réglementations en vigueur. Notamment selon l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ ou l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ si le projet d'extension de l'unité touristique entraîne la création d'une filière de traitement de capacité nominale supérieure à 20 EH.

3.1.7. Incidences potentielles sur le climat et l'énergie

Les incidences potentielles sur l'énergie sont améliorées du fait de la mise aux normes des équipements de chauffage. Ceux-ci sont également choisis en fonction du moindre impact qu'ils induisent sur le site patrimonial remarquable dans lequel s'inscrit l'activité.

3.1.8. Incidences potentielles sur les milieux naturels



Vue sur l'état actuel de la parcelle au droit de la future zone de stationnement "Clairière"

Concernant les milieux naturels, les principales incidences sont faibles. Elles résident en phase travaux au remaniement d'un espace déjà utilisé par l'homme sur le site "Clairière", car un chemin de passage d'engin

agricole est déjà existant sur toute la longueur de la parcelle et le terrain a déjà été modifié vers 2001 afin d'en faire un terrain de jeu pour les engins motorisés.

Concernant le secteur "Verger", le site étant encore ouvert, seuls les travaux d'aménagement de la voie d'accès entraîneront une modification de la parcelle mais sur une emprise très réduite. De plus l'utilisation de la zone ne devrait être qu'exceptionnelle.

En résumé, la phase travaux nécessitera l'abattage de quelques arbres de petite taille et la stabilisation du sol pour accueillir les véhicules. Il est prévu :

- Au niveau du parvis, un aménagement sera réalisé afin de bien identifier le lieu comme point de d'accueil, d'entrée et de stationnement sur le site. L'utilisation de matériaux perméables et s'intégrant bien au paysage est prévue pour ces travaux.
- Les zones de stationnements "Clairière" et "Verger" resteront enherbées. Elles garderont l'aspect de prairies, ce traitement offre l'avantage d'être réversible et adaptable notamment si elles ne s'avèrent pas nécessaires ou lors des périodes de non-utilisation.

Les projets d'aménagements décrits ci-dessus vont dans le sens d'une minimisation de l'impact et une conservation maximale de l'état actuel du site. Ainsi l'impact sur le milieu est relativement faible à terme. Le plus bouleversant pour les milieux naturels sera la phase travaux qui peut induire des incidences ponctuelles sur les individus d'espèces protégées via le dérangement en période de reproduction, d'alimentation, de transit.

De plus les aménagements prévus ne touchent pas aux éléments fixes du paysage. En effet, il n'est pas envisagé d'imperméabilisation des surfaces, pas de construction nouvelles, pas d'abattage d'arbres conséquent, notamment souhait de l'aménageur de conserver les alignements d'arbres le long de la RD pouvant servir de corridor écologique.

L'incidence la plus importante du projet sur la faune à long terme est la mise en place d'un éclairage extérieur des abords du château. Celui-ci devra être étudié afin d'induire le moins de nuisances possibles (utilisation selon événements, extinction programmée, détecteur de présences ...) sur la petite faune nocturne.

3.2. Incidences sur les sites Natura 2000

Le site se trouve à peu près à égale distance des zones Natura 2000 de la Plaine du Forez dans le département de la Loire (42) qui est en lien avec le fleuve Loire et les zones Natura 2000 de La Dombes dans le département de l'Ain (01). Le site du château de Saint Bonnet le Froid se trouve à environ 25 km à vol d'oiseau de ces deux secteurs remarquable sur le plan faunistique et particulièrement de l'avifaune. La zone du projet pourrait éventuellement être un secteur de passage pour ces espèces. Toutefois le projet ne remet pas en cause le statut des populations de ces sites.

4. Conclusion

Le projet doit permettre d'augmenter la capacité d'accueil du site de l'Auberge de Saint Bonnet le Froid sur les communes de Chevinay et Courzieu. Cet aménagement se situe actuellement en zones Nepp ou N des différents PLU et également en zone "Montagne".

Au niveau de l'environnement, le projet ne se situe pas dans un secteur à enjeux majeurs du point de vue des zonages réglementaires environnementaux, de risques naturels ou technologiques, de pollution des eaux, etc... Il concerne toutefois un site remarquable pour son patrimoine, il s'agit notamment du château et de sa chapelle. Le projet se trouve également en bordure de zone de corridor écologique identifié par la ZNIEFF des Vallons des environs de Vaugneray. Le SRCE et le SCoT Ouest Lyonnais définissent également le secteur des crêtes Boisées des Monts du Lyonnais comme site de Trame Verte.

Les secteurs modifiés par les aménagements de zones de stationnement n'ont pas révélé d'enjeu majeur sur le plan des milieux naturels. Ils ont d'ailleurs été choisis pour leur aspect déjà anthropisé et pour le faible impact sur les milieux établis et l'intégration paysagère des aménagements. Le projet permettra aussi de maintenir ces espaces ("Clairière" et "Verger") en milieux ouverts.

La gestion des eaux usées et l'éclairage sont des enjeux forts du site sur le plan environnemental. Ces deux aspects devront être bien étudiés et être conformes aux réglementations en vigueur afin de minimiser leur impacts sur les milieux naturels.

Le projet présente des atouts indéniables pour la mise en valeur du patrimoine architectural et historique, pour le développement économique du secteur et l'occasion de mettre en œuvre des mesures plus sécuritaires sur l'aspect routier. Ouvrir au public ce lieu tout en faisant découvrir sa richesse permet de sensibiliser le public et de promouvoir la beauté du site.

5. Bibliographie et sources

- Carte interactives rhone-alpes-auvergne :
http://carto.georhonealpes.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map
- Sur les unités paysagères DREAL :
http://www.rdbmrc-travaux.com/spge/site_v2/ORP/fiche_pdf.php?id_unite=33&photo=1
- Sur les espaces naturels sensibles :
<http://www.ccvl.fr/page.php?sid=&page=DT1295443804&lang=fr&codej=france&time=20160410084927>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>
- http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/png/le_climat_p_9_cle8f98f8.png
- <http://cybergeogeo.revues.org/23155>

Sites : www.air-rhonealpes.fr

www.syribt.fr

www.riviere-yzeron.fr (SAGYRC)

www.inpn.fr

www.hydro.eaufrance.fr

www.brgm.fr

PLU de Chevinay, de Courzieu et de Pollionnay

ScoT Ouest Lyonnais

PPRi Brevenne-Turdine et Yzeron vif

PPBE Rhône rapport version 2015

Etude de définition du plan de gestion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles des Monts du Lyonnais et du Pays mornantais – Phase 1 – Diagnostic et premières orientations – Synthèse